



RAPPORT

CCE 2019-2408

**L'emploi dans le secteur de la chimie, des sciences de la vie
et de la transformation des matières plastiques
et du caoutchouc**

CCE
Conseil Central de l'Economie
Centrale Raad voor het Bedrijfsleven
CRB





**Rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie, des sciences de
la vie et de la transformation des matières plastiques et du
caoutchouc**

Novembre 2019

Personne de contact :
Jean-Paul Denayer
jpde@ccecrb.fgov.be

Table des matières

1 L'emploi dans le secteur de la chimie	6
1.1 La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges.....	6
1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur.....	10
1.3 Taille des entreprises.....	12
2 Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge	14
2.1 Statut et sexe.....	14
2.2 Niveau de qualification.....	15
2.3 Structure d'âge de l'emploi.....	17
2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise.....	19
3 Organisation du travail dans l'industrie chimique	21
3.1 Travail à temps partiel.....	21
3.2 Nombre d'heures prestées par semaine.....	25
3.3 Emplois permanents et temporaires.....	27
3.3.1 Travail intérimaire.....	28
3.4 Travail atypique.....	28
3.5 Horaire de travail.....	34
3.5.1 Horaire identique.....	34
3.5.2 Travail posté en équipes.....	34
3.5.3 Horaire variable et horaire décalé ou coupé.....	35
3.6 Chômage temporaire.....	37
3.7 Régime de chômage avec complément d'entreprise.....	38
3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps.....	39
4 Mobilité des travailleurs dans l'industrie chimique	41
4.1 Travailleurs frontaliers.....	41
5 Fonctions critiques	42
6 Conclusion	43

Liste des tableaux

Tableau 1-1: L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie.....	6
Tableau 1-2: Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total.....	8
Tableau 1-3: Nomenclature NACE 2008.....	9
Tableau 1-4: Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2018.....	10
Tableau 1-5: Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011- 2 ^e trim 2018.....	11
Tableau 1-6: Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2018.....	12
Tableau 1-7: L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2018.....	13
Tableau 2-1: Les travailleurs du secteur de la chimie selon le statut et le sexe en juin 2018.....	14
Tableau 2-2: Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (12/2018).....	14
Tableau 2-3: Commissions paritaires auxquelles ressortissent les travailleurs du secteur de la chimie.....	14
Tableau 2-4: Ancienneté moyenne dans l'industrie manufacturière en 2018.....	21
Tableau 3-1: Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22).....	23
Tableau 3-2: Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2018.....	24
Tableau 3-3: Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22).....	26
Tableau 3-4: Emplois permanents et temporaires dans l'industrie chimique.....	27
Tableau 3-5: Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22).....	29
Tableau 3-6: Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22).....	31
Tableau 3-7: Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22).....	32
Tableau 3-8: Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22).....	32
Tableau 3-9: Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22).....	33
Tableau 3-10: Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22).....	35
Tableau 3-11: Horaire de travail en 2018.....	36
Tableau 3-12: Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation).....	40
Tableau 4-1: Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans l'industrie chimique..	41
Tableau 4-2: Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2018-4.....	41

Liste des graphiques

Graphique 1-1 :	Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2018.....	7
Graphique 2-1 :	Niveau de qualification dans la chimie en 2017 et 2018.....	15
Graphique 2-2 :	Niveau de qualification dans l'industrie belge en 2018.....	16
Graphique 2-3 :	Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2018.....	17
Graphique 2-4 :	Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2018.....	17
Graphique 2-5 :	Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2018.....	18
Graphique 2-6 :	Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2017-2018.....	18
Graphique 2-7 :	Comparaison de la structure d'âge en 2018.....	19
Graphique 2-8 :	Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2018.....	19
Graphique 2-9 :	Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années).....	20
Graphique 3-1 :	Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22).....	22
Graphique 3-2 :	Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22).....	25
Graphique 3-3 :	Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les industries chimiques européennes en 2018 (NACE 20-21-22).....	27
Graphique 3-4 :	Nombre d'intérimaires dans la chimie en 2017 et 2018 (NACE 20-21-22).....	28
Graphique 3-5 :	Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22).....	29
Graphique 3-6 :	Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22).....	30
Graphique 3-7 :	Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22).....	32
Graphique 3-8 :	Part du travail le samedi dans les industries chimiques européennes en 2018.....	33
Graphique 3-9 :	Part du travail le dimanche dans les industries chimiques européennes en 2018.....	33
Graphique 3-10 :	Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans le secteur de la chimie et dans les industries manufacturières en 2017 et 2018 (NACE 2018).....	34
Graphique 3-11 :	Part du travail posté en équipes dans les industries chimiques européennes en 2018 (NACE 20 en 21).....	35
Graphique 3-12 :	Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire.....	37
Graphique 3-13 :	Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie.....	37
Graphique 3-14 :	Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie.....	38
Graphique 3-15 :	Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge.....	39
Graphique 3-16 :	Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge.....	39

Rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie

Le présent rapport sur l'emploi dans le secteur de la chimie comporte cinq parties.

La première partie du présent rapport décrit l'emploi dans le secteur durant la période 2017-2018. Elle examine aussi plus en détail la localisation géographique de l'emploi et des principaux sous-secteurs. Enfin, elle comporte une analyse du nombre d'entreprises et de la taille des entreprises actives dans le secteur de la chimie. Dans la mesure du possible, toutes ces données sont mises en perspective avec les évolutions observées dans le reste de l'industrie et l'économie belge dans son ensemble.

La deuxième partie est consacrée à la typologie du travailleur du secteur, par exemple selon le sexe, le statut, le niveau de qualification, la structure d'âge et l'ancienneté.

La troisième partie s'intéresse à l'organisation du travail dans le secteur. Avec quelle intensité le travail à temps partiel est-il utilisé, quelle est la durée moyenne d'une semaine de travail, le contrat de travail est-il temporaire ou à durée indéterminée, recourt-on au travail atypique, au chômage temporaire, à la prépension ou au crédit-temps ? Dans la mesure du possible, chacun de ces aspects est remis dans un cadre de référence plus large, à savoir l'industrie manufacturière dans son ensemble, ou encore sera comparé à la situation dans les industries chimiques française, allemande, néerlandaise ou européenne.

La quatrième partie porte sur la mobilité des travailleurs du secteur, entre les Régions belges et entre pays voisins.

Enfin, la dernière partie représente les fonctions critiques pour le secteur de la chimie.

Sources

Diverses sources ont été utilisées pour élaborer le présent rapport. Les principales d'entre elles sont l'ICN, les statistiques de l'ONSS, les enquêtes sur les forces de travail du SPF Économie Statistics Belgium, Eurostat, les enquêtes structurelles du SPF Économie Statistics Belgium et de l'ONEM. Nous souhaitons remercier vivement les collaborateurs de ces institutions pour l'excellente collaboration qui a rendu possible l'élaboration du présent rapport.

1 L'emploi dans le secteur de la chimie

1.1 La place du secteur de la chimie dans l'industrie et l'économie belges

Entre 1997 et 2018, l'emploi dans le secteur de la chimie (codes NACE 20, 21 et 22) a progressé de 1,2%. La chimie se porte donc nettement mieux que l'ensemble de l'industrie, dans laquelle l'emploi a baissé de 22,4%. En 1997, le secteur de la chimie comptait 93.000 travailleurs, dont 400 indépendants. En l'an 2018, il compte 95.100 travailleurs, dont 300 indépendants. L'emploi total y a donc augmenté de 1.100 personnes entre 1997 et 2018, hausse attribuable à l'augmentation du nombre de salariés.

Dans les secteurs industriels hors chimie, l'emploi a reculé de 150.500 postes (-26,2%) au total dans la période 1997-2018. Il s'agissait ici de la perte de 144.200 emplois salariés (-26,6%) et 6.300 emplois (-6,3%) chez les indépendants.

Tableau 1-1: L'emploi dans le secteur de la chimie (par millier de personnes) et dans le reste de l'économie

		1997	2002	2007	2017	2018	Δ 2018-17	Δ 2018-97	%Δ 2018-97
Industries chimiques (20-21-22)	salariés	93,5	97,5	96,7	92,6	94,8	2,2	1,3	1,4%
	indépendants	0,5	0,4	0,3	0,4	0,3	-0,1	-0,2	-40,0%
	total	94,0	97,9	97,0	93,0	95,1	2,1	1,1	1,2%
Industrie	salariés	636,3	622,8	603,4	487,7	493,4	5,7	-142,9	-22,5%
	indépendants	31,7	28,6	28,2	25,4	25,2	-0,2	-6,5	-20,5%
	total	668,0	651,4	631,6	513,1	518,6	5,5	-149,4	-22,4%
Industrie hors chimie	salariés	542,8	525,3	506,7	395,1	398,6	3,5	-144,2	-26,6%
	indépendants	31,2	28,2	27,9	25,0	24,9	-0,1	-6,3	-20,2%
	total	574,0	553,5	534,6	420,1	423,5	3,4	-150,5	-26,2%
Secteurs de réseau	salariés	299,6	312,5	310,0	315,9	319,0	3,1	19,4	6,5%
	indépendants	12,9	12,1	12,0	11,6	12,8	1,2	-0,1	-0,8%
	total	312,5	324,6	322,0	327,5	331,8	4,3	19,3	6,2%
Construction	salariés	181,4	194,9	192,6	206,3	207,9	1,6	26,5	14,6%
	indépendants	55,4	52,2	50,5	69,9	71,4	1,5	16,0	28,9%
	total	236,8	247,1	243,1	276,2	279,3	3,1	42,5	17,9%
Distribution	salariés	399,3	458,0	464,3	507,0	510,7	3,7	111,4	27,9%
	indépendants	154,6	125,7	120,4	80,5	78,6	-1,9	-76,0	-49,2%
	total	553,9	583,7	584,7	587,5	589,3	1,8	35,4	6,4%
Services aux consommateurs	salariés	556,1	612,0	615,0	637,1	638,5	1,4	82,4	14,8%
	indépendants	223,1	193,5	187,5	154,3	154,1	-0,2	-69,0	-30,9%
	total	779,2	805,5	802,5	791,4	792,6	1,2	13,4	1,7%
Services aux entreprises	salariés	475,8	588,9	587,1	846,0	871,3	25,3	395,5	83,1%
	indépendants	237,8	263,2	272,5	392,2	400,0	7,8	162,2	68,2%
	total	713,6	852,1	859,6	1.238,2	1.271,3	33,1	557,7	78,2%
Quaternaire	salariés	1.031,7	1.135,2	1.153,6	1.442,3	1.457,5	15,2	425,8	41,3%
	indépendants	74,7	80,0	80,3	101,4	104,4	3,0	29,7	39,8%
	total	1.106,4	1.215,2	1.233,9	1.543,7	1.561,9	18,2	455,5	41,2%
Emploi total en BE	salariés	3.199,7	3.486,5	3.482,9	3.961,3	4.014,2	52,9	814,5	25,5%
	indépendants	705,7	689,1	688,8	790,2	802,9	12,7	97,2	13,8%
	total	3.905,4	4.175,6	4.171,7	4.751,5	4.817,1	65,6	911,7	23,3%

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

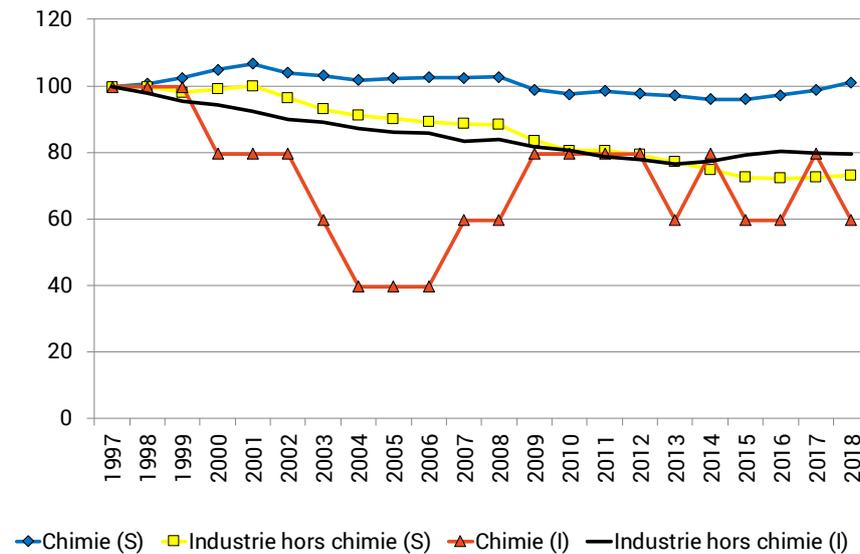
La progression de l'emploi total de 911.700 unités (+23,3%) entre 1997 et 2014 est surtout attribuable au développement important des services aux entreprises et des secteurs quaternaires. L'externalisation d'activités de services par les secteurs industriels peut en partie expliquer cette évolution.

Ainsi, durant la période 1997-2018, l'emploi augmente de 78,2% dans les secteurs qui fournissent des services aux entreprises et de 41,2% dans les secteurs quaternaires. Le secteur de la construction contribue aussi de manière significative à la progression de l'emploi total (+17,9%). D'autres secteurs

(secteurs de réseau, distribution et secteurs prestant des services aux consommateurs) enregistrent une croissance plus modeste de l'emploi.

On en trouvera l'illustration graphique ci-après. Le secteur de la chimie parvient à maintenir l'emploi à niveau parmi les salariés sur la période 1997-2018, bien qu'avec un creux après la période de crise en 2008-2009. Dans l'industrie hors chimie, le nombre de salariés a également connu depuis 2001 un recul en accélération quasiment continu, et plus marqué après la crise. Le (petit) nombre d'indépendants dans la chimie varie fortement sur la période 1997-2018. Jusqu'en 2013, une diminution similaire des indépendants est observée dans les autres secteurs de l'industrie, après quoi leur nombre se stabilise.

Graphique 1-1 : Évolution du nombre de salariés durant la période 1997-2018



Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi total (salariés et indépendants) en Belgique est de 19,2% en 2018.

Le secteur de la chimie est l'un des rares secteurs industriels qui parvient à se maintenir en termes d'emploi durant la période 1997-2018.

L'emploi salarié est reparti à la hausse après 2015. L'emploi dans le secteur augmente de 1.100 unités en 2016, de 1.400 unités en 2017 et enfin de 2.200 unités en 2018.

Pour l'ensemble de l'économie, le taux d'emploi augmente sur la période 1997-2018 : de 59,2% à 62,5% durant la période 1997-2002, il fluctue entre 63% et 64% après 2007, atteint 66,1% en 2017 puis 66,7% en 2018.

La part de la population active âgée de 15 à 65 ans en 2017 s'élève à 68%¹. Cette population active s'obtient en additionnant le nombre de chômeurs demandeurs d'emploi et le nombre d'actifs occupés dans le groupe d'âge des 15-65 ans.

¹ Les données pour 2018 n'ont pas été mises à disposition (Steunpunt Werk).

Tableau 1-2 : Salariés et indépendants dans le secteur de la chimie en pourcentage de l'emploi total²

	1997	2002	2007	2017	2018
Salariés chimie dans industrie	14,7%	15,7%	16,0%	19,0%	19,2%
Indépendants chimie dans industrie	1,6%	1,4%	1,1%	1,6%	1,2%
Actifs occupés chimie dans industrie	14,1%	15,0%	15,4%	18,1%	18,3%
Salariés chimie dans salariés BE	2,9%	2,8%	2,8%	2,3%	2,4%
Indépendants chimie dans salariés BE	0,1%	0,1%	0,0%	0,1%	0,0%
Actifs occupés chimie dans salariés BE	2,4%	2,3%	2,3%	2,0%	2,0%
Salariés industrie dans salariés BE	19,9%	17,9%	17,3%	12,3%	12,3%
Indépendants industrie dans indépendants BE	4,5%	4,2%	4,1%	3,2%	3,1%
Actifs occupés industrie dans salariés BE	17,1%	15,6%	15,1%	10,8%	10,8%
Taux de chômage	12,7%	10,6%	10,9%	10,0%	9,4%
Taux d'emploi	59,2%	62,5%	63,2%	66,1%	66,7%
Chômeurs dans 15/65	8,5%	7,3%	7,6%	7,2%	6,8%
Population active dans 15/65	62,6%	64,8%	67,1%	68,0%	-
Emploi dans population totale	38,9%	40,8%	41,7%	42,2%	42,6%
Nombre d'habitants par actif occupé	2,57	2,45	2,40	2,37	2,35
Nombre de chômeurs par actif occupé	0,14	0,12	0,12	0,11	0,10

Source : Secrétariat CCE sur la base de données de l'ICN, Steunpunt Werk

² Taux de chômage : (Demandeurs d'emploi non actifs, y compris les chômeurs complets indemnisés mais exceptés les chômeurs plus âgés, ainsi que les autres demandeurs d'emploi inscrits obligatoirement ou librement) / main-d'œuvre
Taux d'emploi : emploi/population en âge de travailler 15-65

Chômeurs parmi les 15/65 : chômage/population en âge de travailler 15-65

Population active parmi les 15/65 : main-d'œuvre/population en âge de travailler 15-65

Le **Tableau 1-3** répertorie les différents sous-secteurs par secteur, selon la nomenclature NACE 2008.

Tableau 1-3 : Nomenclature NACE 2008

Industrie
Industrie alimentaire (10-12)
Textile (13-15)
Bois (16)
Papier(17)
Imprimerie (18)
Cokéfaction et raffinage (19)
Industrie chimique (20)
Industrie pharmaceutique (21)
Caoutchouc et plastique(22)
Produits minéraux (23)
Métallurgie (24)
Produits métalliques (25)
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)
Equipements électriques (27)
Machines (28)
Assemblages automobiles (29)
Autres matériels de transport (30)
Meubles autres industries manufacturières (31-32)
Réparation et installation de machines (33)
Edition (58)
Secteurs de réseau
Electricité et gaz (35)
Eaux (36)
Déchets (37-39)
Transports terrestres et transport par conduites (49)
Transports par eau (50)
Transports aériens (51)
Entreposage et services auxiliaires des transports (52)
Activités de poste et de courrier (53)
Télécommunications (61)
Construction
Industrie de construction (41-43)
Services aux consommateurs
Commerce de gros et de détail des véhicules (45)
Commerce de détail, à l'exception des véhicules (47)
Hébergement et restauration (55-56)
Média son et bruit (59-60)
Activités des services financiers (64)
Assurance, réassurance et caisses de retraite (65)
Activités immobilières (68)
Agences de voyage (79)
Réparation d'ordinateurs et de biens personnels et domestiques (95)
Autres services personnels (96)
Ménages en tant qu'employeurs de personnel
Services aux entreprises
Commerce de gros, à l'exception des automobiles et des motocycles (46)
Programmation (62-63)
Activités auxiliaires de services financiers et d'assurance (66)
Activités juridiques et comptables; activités des sièges sociaux; conseil de gestion (69-70)
Architecture et d'ingénierie, ...(71)
Recherche-développement scientifique (72)
Publicité et études de marché (73)
Autres activités spécialisées, scientifiques et techniques (74-75)
Location et location-bail (77)
Activités liées à l'emploi (78)
Activités administratives et autres activités de soutien aux entreprises (80-82)
Quatenaire
Administration publique et défense; sécurité sociale obligatoire (84)
Enseignement (85)
Santé humaine (86)
Action sociale avec et sans hébergement (87-88)
Arts et amusement; bibliothèques, musées et autres activités culturelles; organisation de jeux de hasard et d'argent (90-92)
Sports, récréation et loisirs (93)
Organisations associatives (94)

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

La part du secteur de la chimie dans l'emploi industriel a augmenté durant la période 1997-2018. À 18,4%, ce secteur (total des codes NACE 20-21-22) est clairement important pour l'emploi industriel, seul le secteur alimentaire pèse davantage (Tableau 1-4)³.

L'accroissement de la part de l'industrie sur la période 1997-2018 se situe surtout dans les sous-secteurs des sciences de la vie (pharma) et des plastiques-caoutchouc, et dans une mesure limitée dans les produits chimiques. En 20108, la chimie représente 8,2% de l'emploi industriel, la pharmacie 5,2% et les plastiques-caoutchouc 4,9%.

Tableau 1-4 : Répartition de l'emploi par branche d'activité de l'industrie en 2018

	1997	2002	2007	2012	2017	2018	Nombre 2018
Industrie alimentaire (10-12)	15,1%	15,3%	16,3%	17,6%	18,9%	19,0%	98,6
Textile (13-15)	9,5%	7,9%	6,6%	4,9%	4,3%	4,2%	22,0
Bois (16)	2,1%	2,3%	2,5%	2,5%	3,0%	2,9%	15,2
Papier(17)	2,5%	2,4%	2,3%	2,2%	2,1%	2,1%	11,1
Imprimerie (18)	3,7%	3,5%	3,4%	3,4%	2,9%	2,8%	14,6
Cokéfaction et raffinage (19)	0,7%	0,8%	0,7%	0,8%	0,9%	0,9%	4,6
Industrie chimique (20)	8,1%	8,0%	8,0%	8,2%	8,2%	8,2%	42,6
Industrie pharmaceutique (21)	2,3%	3,0%	3,7%	4,1%	5,1%	5,3%	27,3
Caoutchouc et plastique(22)	3,6%	4,0%	4,2%	4,5%	4,8%	4,9%	25,2
Produits minéraux (23)	5,3%	5,2%	5,1%	5,4%	5,2%	5,2%	26,9
Metallurgie (24)	6,4%	5,9%	5,9%	5,5%	4,9%	4,9%	25,3
Produits métalliques (25)	10,0%	10,9%	12,0%	11,4%	10,8%	10,9%	56,3
Produits informatiques, électroniques et optiques (26)	3,1%	3,2%	2,7%	2,0%	2,3%	2,3%	11,9
Equipements électriques (27)	3,9%	3,6%	3,2%	3,3%	2,8%	2,7%	14,2
Machines (28)	5,8%	5,9%	6,4%	6,4%	5,8%	5,8%	30,0
Assemblages automobiles (29)	9,0%	8,8%	8,0%	6,9%	5,7%	5,8%	30,3
Autres matériels de transport (30)	1,1%	1,4%	1,1%	1,2%	1,3%	1,3%	6,8
Meubles autres industries manufacturières (31-32)	4,8%	4,6%	4,4%	4,3%	4,2%	4,1%	21,5
Réparation et installation de machines (33)	1,3%	1,3%	1,5%	3,5%	4,6%	4,7%	24,2
Edition (58)	1,6%	1,8%	1,9%	1,9%	2,0%	1,9%	10,1
Industrie (10-33/58)	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	518,7

Source : Secrétariat CCE sur la base des données de l'ICN

1.2 Structure géographique de l'emploi et répartition par secteur

Ce chapitre rend compte des données de l'année 2018, d'après les statistiques centralisées en matière d'emploi de l'ONSS, et des données des deux premiers trimestres de 2018 d'après les statistiques décentralisées en matière d'emploi de l'ONSS. Ces dernières données sont les derniers chiffres décentralisés de l'ONSS à disposition à l'heure de publier ce rapport. Les chiffres décentralisés pour 2018 seront publiés en 2020⁴.

D'après le concept des statistiques décentralisées sur l'emploi de l'ONSS, notre pays comptait en juin 2018 au total 92.497 travailleurs pour tous les secteurs de la chimie. Ce chiffre est inférieur aux 95.100 selon les comptes nationaux de 2018. Cette différence peut s'expliquer en partie par le rôle du travail indépendant.

³ Le classement figurant ci-dessous a été réalisé sur la base de la nomenclature des activités de la Communauté européenne (code à deux chiffres NACE 2008). Cette répartition ne tient pas compte des regroupements opérés par fédérations professionnelles ou centrales syndicales.

⁴ Mail ShMB StatInfo/STAT/ONSS-ONSS-LSS (Onss-Onss-Lss) stat.info@onssrszls.fgov.be le 26/6/2019.

Les statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS démontrent, tout comme les chiffres de l'ICN, que la désindustrialisation s'est également poursuivie dans notre pays de 2011 à 2018 (-6,4% sur cette période). Les chiffres décentralisés de l'ONSS permettent de donner une image détaillée de la structure géographique de l'emploi. Nous voyons que durant la période 2011-2018 l'impact de la désindustrialisation sur l'emploi a été plus important en Wallonie (-6,3%) qu'en Flandre (-5,3%). Il est encore plus marqué à Bruxelles (-24,5%). Pour la chimie (NACE 20) et pour les plastiques-caoutchouc (NACE 22), nous notons pour la Belgique un recul de respectivement 3,9% et 7%, tandis que les produits pharmaceutiques (NACE 21) connaissent une augmentation notable de 20,9% sur la période 2011-2018. Ce dernier développement se situe en Flandre et en Wallonie, et non à Bruxelles (où l'on observe une diminution). Pour les deux secteurs dont l'emploi est en baisse, l'évolution concorde quasiment entre la Flandre et la Wallonie, alors qu'à Bruxelles la chimie connaît une diminution plus marquée, mais aussi une légère augmentation pour les plastiques-caoutchouc.

Tableau 1-5 : Nombre et évolution des travailleurs par Région durant la période 2011 - 2^e trim 2018

Nace 2	Secteur	Belgique		Flandre		Wallonie		Bruxelles	
		juin-18	2011-jun2018	juin-18	2011-jun2018	juin-18	2011-jun2018	juin-18	2011-jun2018
10	Alimentation	81.288	3,9%	57.598	2,6%	20.429	8,4%	3.261	-0,9%
11	Boissons	9.654	8,8%	6.183	6,8%	2.638	15,0%	833	6,3%
12	Tabac	1.254	-23,3%	1.177	-17,9%	77	-12,5%	0	-100,0%
13	Textile	18.390	-10,2%	16.127	-10,9%	2.215	-1,2%	48	-62,8%
14	Habillement	3.094	-35,2%	2.668	-28,4%	205	-27,3%	221	-71,1%
15	Chaussure	1.150	14,9%	931	24,3%	135	-18,7%	84	-2,3%
16	Travail du bois	9.649	-2,0%	6.581	-1,6%	2.887	-1,8%	181	-15,8%
17	Papier et Carton	11.649	-7,6%	8.984	-1,2%	2.468	-21,0%	197	-48,8%
18	Imprimerie et reproduction d'enregistrements	10.263	-29,7%	7.858	-23,1%	1.958	-35,0%	447	-67,3%
19	Cokéfaction et raffinage	3.357	5,6%	3.351	5,5%	6	50,0%	0	/
20	Industrie chimique	41.295	-3,9%	32.099	-3,5%	8.634	-3,6%	562	-26,4%
21	Industrie pharmaceutique	29.504	20,9%	12.309	29,6%	15.465	20,4%	1.730	-15,8%
22	Caoutchouc et plastique	21.698	-7,0%	17.663	-6,9%	3.775	-8,2%	260	4,0%
23	Produits minéraux non métalliques	26.422	-7,4%	15.323	-6,7%	10.937	-2,6%	162	-81,2%
24	Métallurgie	25.496	-15,5%	18.130	-1,8%	7.118	-37,8%	248	-0,4%
25	Fabrication de produits métalliques (except machines)	55.251	-5,0%	38.388	-4,1%	15.788	-5,0%	1.075	-28,5%
26	Produits informatiques, électroniques et optiques	12.118	-3,7%	8.953	-7,4%	3.064	10,3%	101	-25,7%
27	Equipements électriques	11.966	-19,9%	7.231	-22,0%	4.077	-12,8%	658	-33,7%
28	Machines	31.470	-15,3%	24.532	0,7%	6.074	-45,4%	864	-48,8%
29	Automobiles	32.175	-15,8%	25.717	-21,5%	3.413	17,1%	3.045	18,6%
30	Matériels de transport	6.440	3,7%	1.849	-13,4%	4.031	16,9%	560	-10,4%
31	Meubles	10.504	-16,2%	9.046	-15,9%	1.356	-15,1%	102	-42,7%
32	Autres industries manufacturières	6.902	-3,9%	5.086	-5,3%	1.560	4,8%	256	-21,7%
33	Réparation et installation de machines	15.603	-8,4%	9.999	-2,6%	4.585	-7,1%	1.019	-44,1%
58	Édition	8.591	-11,8%	5.299	-10,1%	1.476	-3,8%	1.816	-21,6%
Total	Industrie	485.183	-6,4%	343.082	-5,3%	124.371	-6,3%	17.730	-24,5%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le Tableau 1-6 (chiffres ONSS) nous renseignent sur la répartition de l'emploi dans le secteur par sous-secteur (selon code NACE5). On peut constater que le secteur des médicaments est le plus grand sous-secteur (27.266 salariés) et, en tant que partie de l'industrie chimique dans son ensemble, est fortement concentré à Bruxelles et en Wallonie. Le secteur des médicaments est aussi important en Flandre (environ 18% de l'emploi de l'industrie chimique dans la Région) mais on y trouve aussi d'importants secteurs des plastiques-caoutchouc et de la chimie de base. Le secteur des plastiques-caoutchouc a un poids important en Flandre (environ 28% de l'emploi pour l'ensemble du secteur de la chimie en Flandre).

Tableau 1-6: Part du nombre de travailleurs par secteur/sous-secteur et par Région au 31 décembre 2018

Secteurs et sous-secteurs	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Total
Chimie	32.091	725	8.290	41.106
Pharmacie	12.422	1.340	16.399	30.166
Matières plastiques	17.498	190	3.680	21.368
Totaal	62.011	2.255	28.369	92.640
Secteurs et sous-secteurs	Flandre	Bruxelles	Wallonie	Total
Chimie	32.091	725	8.290	41.106
Fabrication d'autres produits chimiques inorganiques de base	1.233	2	1.448	2.683
Fabrication d'autres produits chimiques n.c.a.	4.433	90	998	5.521
Fabrication d'autres produits chimiques organiques de base	10.622	96	765	11.483
Fabrication de caoutchouc synthétique	363		63	426
Fabrication de colles	175		45	220
Fabrication de colorants et de pigments	542		3	545
Fabrication de fibres artificielles ou synthétiques	335	1		336
Fabrication de gaz industriels	743	463	30	1.236
Fabrication de matières plastiques de base	5.434	2	2.194	7.630
Fabrication de parfums et de produits de toilette	1.584	1	583	2.168
Fabrication de peintures, de vernis, d'encres et de mastics	2.799	8	288	3.095
Fabrication de pesticides et d'autres produits agrochimiques	826		314	1.140
Fabrication de produits azotés et d'engrais	854		569	1.423
Fabrication de produits d'entretien	579		61	640
Fabrication de produits explosifs		6	160	166
Fabrication de savons et de détergents	1.487	19	499	2.005
Fabrication d'huiles essentielles	82	37	270	389
Pharmacie	12.422	1.340	16.399	30.166
Fabrication d'autres produits pharmaceutiques	277	4	986	1.272
Fabrication de médicaments	11.248	1.315	14.703	27.266
Fabrication de produits pharmaceutiques de base	897	21	710	1.628
Matières plastiques	17.498	190	3.680	21.368
Fabrication d'autres articles en caoutchouc	1.391	15	197	1.603
Fabrication d'autres articles en matières plastiques	6.322	51	911	7.284
Fabrication de plaques, feuilles, tubes et profilés en matières plastiques	2.596	69	535	3.200
Fabrication d'éléments en matières plastiques pour la construction	2.131	23	1.280	3.434
Fabrication d'emballages en matières plastiques	4.675	32	543	5.250
Fabrication et rechapage de pneumatiques	383		214	597

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

1.3 Taille des entreprises

L'emploi dans la chimie est fortement concentré au sein des grandes entreprises (plus de 100 salariés). Ces entreprises représentent 81,8% de l'emploi en Belgique. En Wallonie et en Flandre, la part de ces entreprises est plus ou moins la même, tandis qu'elle n'est que de 66% à Bruxelles.

Les petites (moins de 10 salariés) et moyennes entreprises (de 10 à moins de 100 salariés) ont quasiment la même part sur l'ensemble de la Belgique (18,3%) qu'en Wallonie (18,5%) et en Flandre (17,5%). Bruxelles compte davantage d'entreprises de taille moyenne.

Tableau 1-7: L'emploi dans la chimie selon la taille des entreprises au 31 décembre 2018

Catégorie d'entreprise	Nombre de salariés				Nombre de salariés en pourcentage du total			
	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
<5	512	319	146	47	0,6%	0,5%	0,5%	2,1%
5 à 9	941	579	326	36	1,0%	0,9%	1,1%	1,6%
10 à 19	2.101	1.285	702	114	2,3%	2,1%	2,5%	5,1%
20 à 49	6.497	4.293	1.960	244	7,0%	6,9%	6,9%	10,8%
50 à 99	6.837	4.401	2.111	325	7,4%	7,1%	7,4%	14,4%
100 à 199	13.083	9.751	3.332	0	14,1%	15,7%	11,7%	0,0%
199 à 500	18.779	12.785	4.505	1.489	20,3%	20,6%	15,9%	66,0%
500 à 1000	16.389	11.466	4.923	0	17,7%	18,5%	17,4%	0,0%
> 1000	27.496	17.132	10.364	0	29,7%	27,6%	36,5%	0,0%
Total	92.635	62.011	28.369	2.255	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Pourcentage	100,0%	66,9%	30,6%	2,4%				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques centralisées de l'emploi de l'ONSS

Le secteur compte 1.229 entreprises fin juin 2018⁵.

Environ une entreprise sur six en Belgique emploie plus de 100 salariés.

Les grandes entreprises sont relativement moins nombreuses en Wallonie. Les autres entreprises, selon le nombre de salariés, se répartissent de manière quasi-égale entre petites et moyennes entreprises. Les entreprises de taille moyenne sont en un peu plus grand nombre que les petites.

Tableau 1-8 : L'emploi dans le secteur de la chimie selon la taille des entreprises au 30 juin 2018

Catégorie d'entreprise	Nombre d'entreprises				Nombre d'entreprises en pourcentage du total			
	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles	Belgique	Flandre	Wallonie	Bruxelles
<5	333	192	111	30	27,1%	24,8%	29,5%	38,5%
5 à 9	147	90	45	12	12,0%	11,6%	12,0%	15,4%
10 à 19	190	113	64	13	15,5%	14,6%	17,0%	16,7%
20 à 49	241	158	74	9	19,6%	20,4%	19,7%	11,5%
50 à 99	115	75	31	9	9,4%	9,7%	8,2%	11,5%
100 à 199	117	84	31	2	9,5%	10,8%	8,2%	2,6%
199 à 500	58	42	13	3	4,7%	5,4%	3,5%	3,8%
500 à 1000	19	15	4	0	1,5%	1,9%	1,1%	0,0%
> 1000	9	6	0	0	0,7%	0,8%	0,8%	0,0%
Total	1.229	775	376	78	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Pourcentage	100,0%	63,1%	30,6%	6,3%				
Moyenne par entreprise	75,4	80,0	75,4	28,9				

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

⁵ Voir plus haut note de bas de page 3 : indisponibilité des statistiques décentralisées pour 2018, Mail ShMB StatInfo/STAT/ONSS-ONSS-LSS (Onss-Onss-Lss) stat.info@onssrsz.lss.fgov.be du 26/6/2019.

2 Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge

2.1 Statut et sexe

Tableau 2-1 : Les travailleurs du secteur de la chimie selon le statut et le sexe en juin 2018

	Royaume			Flandre			Wallonie			Bruxelles		
	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total	Employés	Ouvriers	Total
Chimie												
Femmes	36,1%	17,5%	28,3%	33,5%	17,0%	25,8%	39,4%	18,3%	32,6%	46,1%	35,1%	44,3%
Hommes	63,9%	82,5%	71,7%	66,5%	83,0%	74,2%	60,6%	81,7%	67,4%	53,9%	64,9%	55,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Industrie												
Femmes	36,0%	15,4%	23,6%	35,7%	16,5%	23,8%	35,9%	11,9%	22,3%	39,1%	15,4%	28,7%
Hommes	64,0%	84,6%	76,4%	64,3%	83,5%	76,2%	64,1%	88,1%	77,7%	60,9%	84,6%	71,3%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%
Chimie												
Femmes	74,2%	25,8%	100,0%	69,0%	31,0%	100,0%	81,8%	18,2%	100,0%	87,1%	12,9%	100,0%
Hommes	51,9%	48,1%	100,0%	47,5%	52,5%	100,0%	60,6%	39,4%	100,0%	81,0%	19,0%	100,0%
Total	58,2%	41,8%	100,0%	53,0%	47,0%	100,0%	67,5%	32,5%	100,0%	83,7%	16,3%	100,0%
Industrie												
Femmes	60,7%	39,3%	100,0%	56,8%	43,2%	100,0%	69,5%	30,5%	100,0%	76,4%	23,6%	100,0%
Hommes	33,4%	66,6%	100,0%	31,9%	68,1%	100,0%	35,5%	64,5%	100,0%	47,7%	52,3%	100,0%
Total	39,8%	60,2%	100,0%	37,8%	62,2%	100,0%	43,1%	56,9%	100,0%	55,9%	44,1%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Dans l'industrie de la chimie, 28,3% des travailleurs étaient des femmes en juin 2018, soit un pourcentage plus élevé que dans toute l'industrie, où seulement 23,6% des travailleurs sont de sexe féminin. Les femmes sont un peu mieux représentées dans la chimie que dans l'ensemble de l'industrie, que ce soit parmi les ouvriers ou parmi les employés. 36,1% des employés sont des femmes contre seulement 36% dans l'ensemble de l'industrie. Chez les ouvriers, 17,5% sont de sexe féminin, contre seulement 15,4% dans l'ensemble de l'industrie. Dans le secteur de la chimie, les ouvriers représentent 41,8% des travailleurs, pour 60,2% dans l'industrie.

Les travailleurs du secteur se trouvent surtout dans les commissions paritaires 116 (ouvriers) et 207 (employés), avec respectivement 34% et 66% en décembre septembre 2018.

Tableau 2-2 : Les travailleurs du secteur de la chimie selon leur commission paritaire (12/2018)

PC	Royaume
207	66,0%
116	34,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

Le nombre total de salariés relevant de ces CP diverge fortement des chiffres de l'emploi.

Tableau 2-3 : Commissions paritaires auxquelles ressortissent les travailleurs du secteur de la chimie

116	Commission paritaire de l'industrie chimique
207	Commission paritaire pour employés de l'industrie chimique

Source : Secrétariat CCE sur la base des statistiques décentralisées de l'emploi de l'ONSS

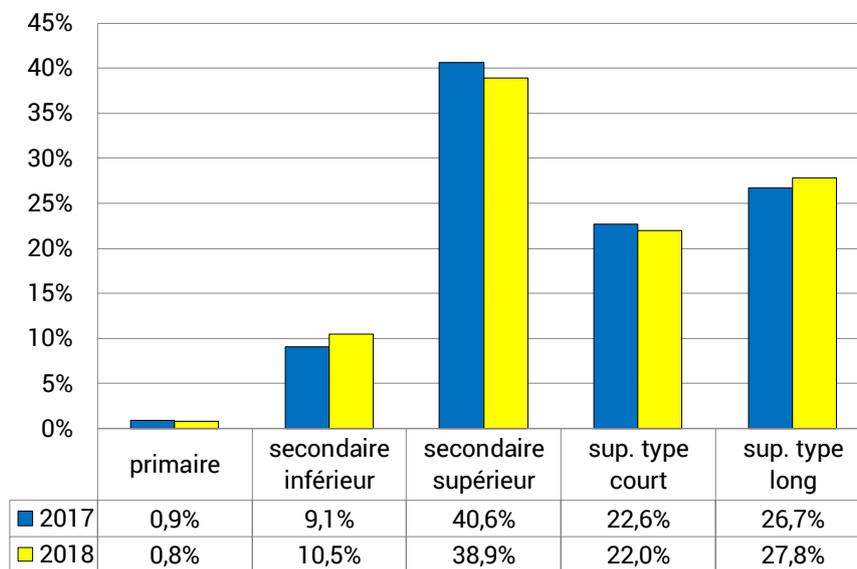
2.2 Niveau de qualification

Selon la dernière enquête sur les forces de travail de 2017 et 2018, environ 10% des travailleurs du secteur de la chimie sont peu qualifiés. En 2018, près d'1% de ces travailleurs a un diplôme de l'enseignement primaire et 10,5% ont un diplôme de l'enseignement secondaire inférieur ; 38,9% des travailleurs sont moyennement qualifiés et détiennent un diplôme de l'enseignement secondaire supérieur.

Le personnel hautement qualifié est assez bien représenté : environ la moitié des collaborateurs a un diplôme de l'enseignement supérieur. En 2018, 22% ont un diplôme de type court et 27,8% de type long.

Les parts des différentes catégories restent plutôt stables sur les années 2017-2018.

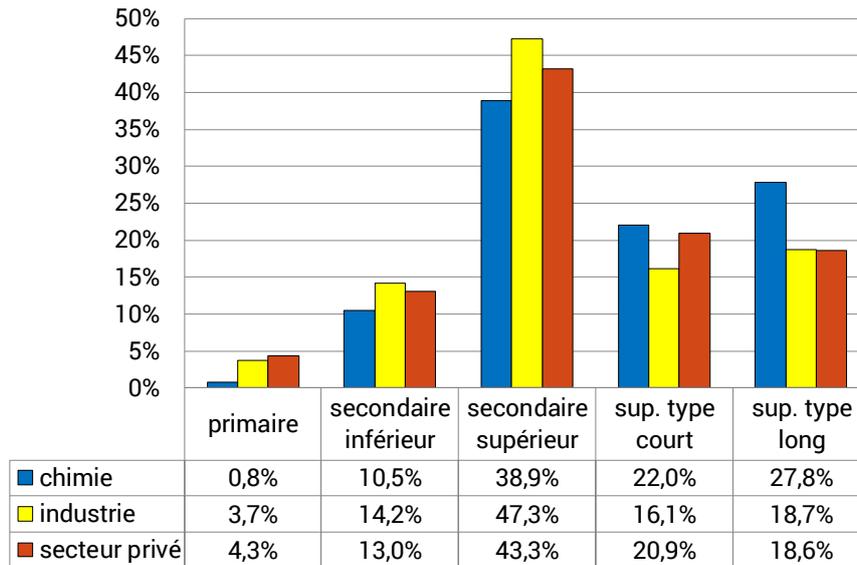
Graphique 2-1 : Niveau de qualification dans la chimie en 2017 et 2018



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La chimie est un secteur employant un nombre relativement élevé de travailleurs hautement qualifiés (type court et type long) par rapport à l'industrie ainsi qu'au secteur privé dans son ensemble.

Graphique 2-2 : Niveau de qualification dans l'industrie belge en 2018



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

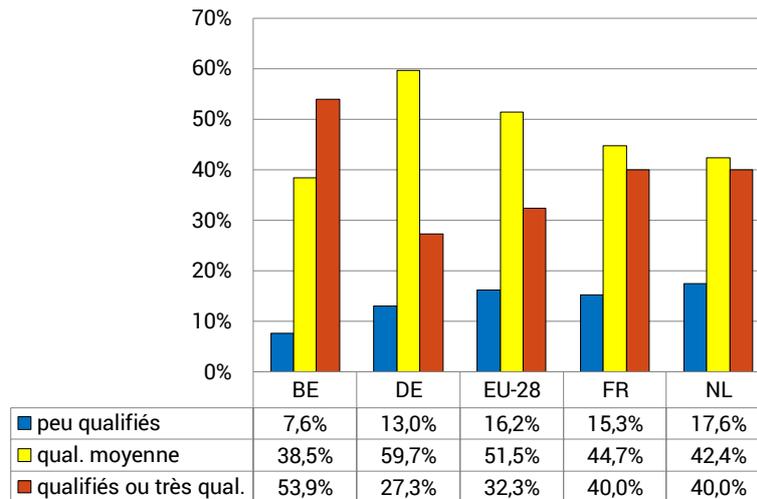
Pour comparer le niveau de qualification des travailleurs de l'industrie chimique belge et celui qui prévaut dans les industries chimiques des pays limitrophes et de l'Union européenne, les niveaux de qualification ont été classés en trois groupes principaux : les peu qualifiés (primaire, secondaire inférieur), les moyennement qualifiés (secondaire supérieur), les qualifiés et très qualifiés (supérieur type court et type long et universitaire).

Le graphique suivant pour l'année 2018 donne à voir que la chimie belge, par comparaison avec les pays voisins, possède la part la plus élevée de travailleurs qualifiés et très qualifiés. La part de 53,9% de personnel qualifié et très qualifié dans l'industrie chimique belge se compare, en effet, à une moyenne européenne de 32,3%. Les Pays-Bas et la France ont 4 0% de qualifiés et de très qualifiés, tandis que l'Allemagne présente une proportion bien inférieure à 27,3%.

La proportion de travailleurs peu qualifiés dans l'industrie chimique belge (7,6%) est inférieure à la moyenne européenne (16,2%). Dans les pays voisins, la proportion de peu qualifiés est légèrement supérieure (entre 13% et 17%).

Le secteur allemand de la chimie se distingue par un pourcentage élevé de moyennement qualifiés (59,7%).

Cette différence avec les concurrents belges, français et néerlandais – qui s'observe également dans d'autres secteurs – confirme que le système d'enseignement allemand poursuit d'autres objectifs et travaille autrement que celui des pays voisins. En Allemagne, les formations professionnelles sont validées et reconnues. En conséquence, elles peuvent souvent remplacer un diplôme général. La part des moyennement qualifiés dans l'UE-28 est de 51,5%.

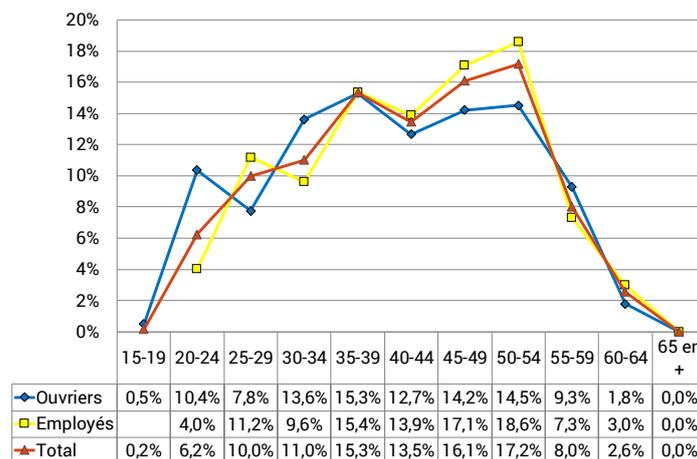
Graphique 2-3 : Niveau de qualification dans la chimie européenne en 2018

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

2.3 Structure d'âge de l'emploi

Les deux graphiques ci-dessous⁶ font apparaître des différences de structure d'âge selon le statut professionnel et le sexe des travailleurs.

Il ressort du Graphique 2-4 que la situation des employés correspond au tableau d'ensemble du secteur. Pour les ouvriers, on remarque une présence relativement supérieure dans le groupe des moins de 26 ans et une moindre présence dans celui des 40 à 54 ans. En regard du tableau d'ensemble du secteur, la courbe est davantage en dents de scie pour les ouvriers.

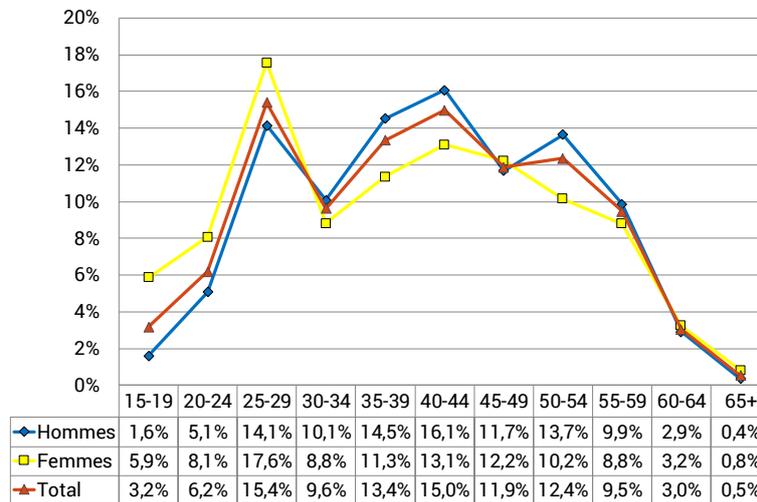
Graphique 2-4 : Structure d'âge selon le statut professionnel des salariés du secteur de la chimie en 2018

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

⁶ Les chiffres de l'EFT (Enquête sur les forces de travail) sont à interpréter avec prudence. Les chiffres fournis proviennent de l'Enquête sur les forces de travail. Il ne s'agit pas de chiffres « absolus » mais d'approximations basées sur l'extrapolation d'un échantillon aléatoire de la population belge.

Le graphique ci-dessous indique une répartition assez parallèle des groupes d'âge selon le sexe pour tous les groupes d'âges. Les femmes sont bien représentées dans les catégories plus jeunes (jusque 29 ans) et moins bien dans les groupes d'âge suivants. Les hommes sont davantage représentés dans le groupe d'âge des 35 à 60 ans. À partir de 55 ans, le personnel féminin se réduit à la même vitesse que le personnel masculin.

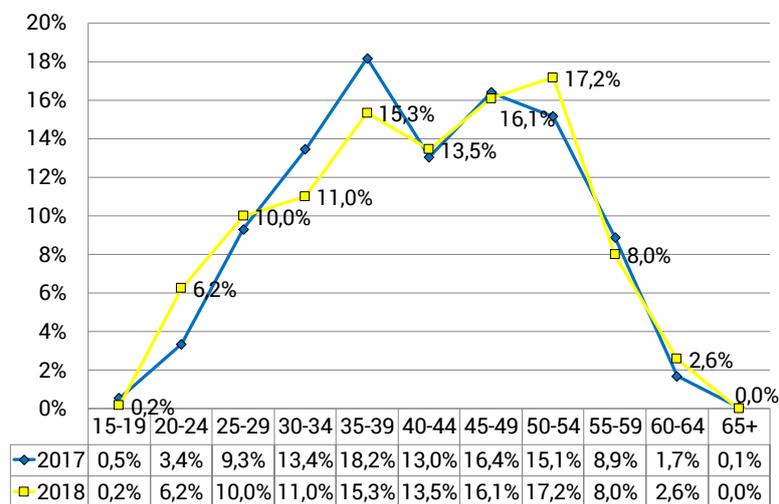
Graphique 2-5 : Structure d'âge selon le sexe des salariés dans le secteur de la chimie en 2018



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La part des groupes d'âge supérieurs dans la chimie reste raisonnablement stable en 2017-2018. La part des groupes les plus jeunes (jusque 29 ans) a légèrement augmenté, cependant que les groupes « médians » connaissent un léger recul.

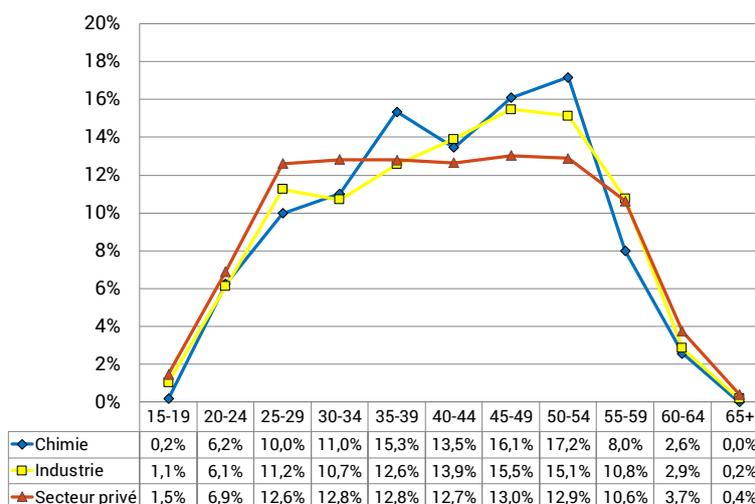
Graphique 2-6 : Évolution de la structure d'âge dans la chimie en 2017-2018



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Le profil de la structure d'âge dans la chimie s'écarte quelque peu de celui de l'industrie manufacturière et de l'économie dans son ensemble, et est plus irrégulier. On remarque que le groupe d'âge des 30 à 54 ans est plus fortement représenté dans le secteur de la chimie. La part des 55 ans et plus n'y est pas nettement inférieure à ce qu'elle est dans les autres secteurs. Les travailleurs dans ce secteur y restent donc vraisemblablement presque aussi longtemps que dans d'autres.

Graphique 2-7 : Comparaison de la structure d'âge en 2018



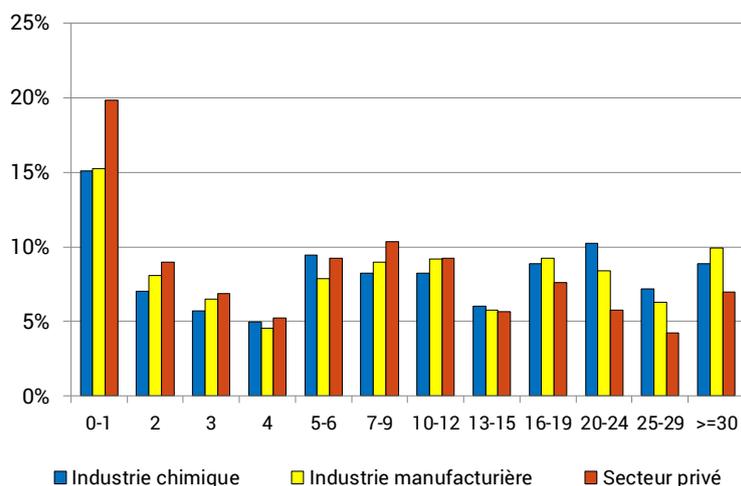
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La comparaison de la structure d'âge des salariés de l'industrie chimique européenne (pays voisins et UE) n'est pas possible car les données ad hoc pour 2017 n'ont pas été publiées par Eurostat ⁷.

2.4 Ancienneté des travailleurs dans l'entreprise

Les enquêtes de structure indiquent qu'en 2018, 56,9% des travailleurs de l'industrie chimique avaient une ancienneté de moins de 10 ans. Ce chiffre est de 51,3% dans l'industrie et de 60,8% dans le secteur privé.

Graphique 2-8 : Pourcentage de salariés qui ont x années d'ancienneté dans l'entreprise en 2018



Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

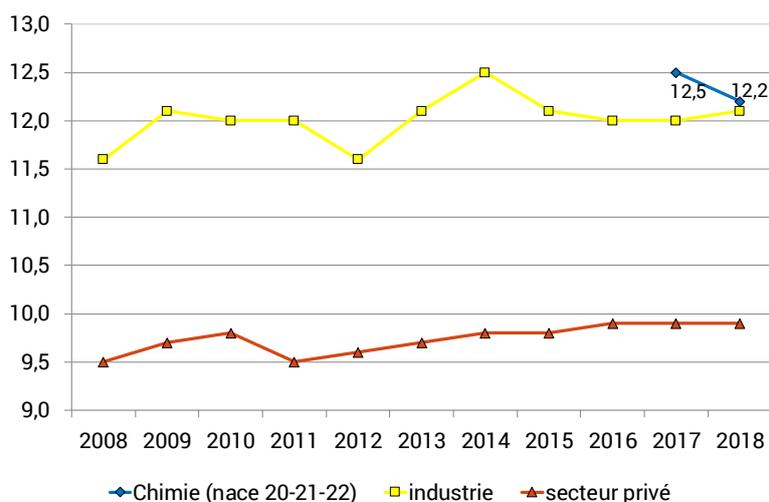
⁷ Dans le mail du 01/03/2019 adressé au CCE, Eurostat explique que ces données « cannot be extracted for confidentiality reliability reasons ».

L'ancienneté moyenne des effectifs du secteur de la chimie était de 12,2 ans en 2018. Ce chiffre est légèrement supérieur à ce que l'on retrouve dans l'industrie manufacturière (12,1 ans), mais bien plus élevé que dans le secteur privé (9,9 ans).

Tant l'industrie que le secteur privé dans son ensemble présentent, il y a une augmentation tendancielle sur la période 2008-2018.

Nous ne disposons pas d'une longue série de données pour le secteur de la chimie. En 2017 et 2018, l'ancienneté dans la chimie se situe clairement au-delà de ces observations.

Graphique 2-9 : Évolution de l'ancienneté moyenne dans une même entreprise du secteur de la chimie (en nombre d'années)



Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

Le tableau suivant montre que l'ancienneté moyenne des salariés dans une même entreprise varie fortement en fonction du sous-secteur. Tant la chimie que les plastiques-caoutchouc présentent des chiffres assez élevés. La pharmacie, en revanche, est un des secteurs industriels à l'ancienneté la plus basse.

La répartition selon le statut professionnel montre que les employés ont un peu plus d'ancienneté que les ouvriers dans les secteurs plastiques-caoutchouc et pharmacie.

Tableau 2-4 : Ancienneté moyenne dans l'industrie manufacturière en 2018

Secteur	Total	Ouvriers	Employés
Tabac	15,8	16,4	15,0
Informatique-optique	15,4	15,5	15,4
Textile	15,0	14,5	16,4
Cokéfaction et raffinage	14,8	6,7	17,1
Habillement	14,6	17,1	11,9
Imprimerie	13,5	12,5	14,7
Produits minéraux non métalliques	13,5	15,2	10,5
Assemblage automobiles	13,4	13,8	12,1
Meubles	13,2	14,3	9,6
Chimie	13,0	12,7	13,2
Caoutchouc et plastique	12,9	12,5	13,7
Métallurgie	12,9	14,4	11,1
Equipements électrique	12,8	15,2	10,8
Autres industries manufacturères	12,6	11,5	13,0
Papier	12,4	11,5	13,5
Machines	11,9	12,8	11,1
Boissons	11,6	13,0	10,5
Matériels de transport	11,3	10,8	11,7
Cuir	11,0	14,7	7,1
Industrie pharmaceutique	10,7	11,2	10,6
Alimentaire	10,5	10,4	10,8
Fabrication de produits métalliques	10,5	10,7	10,1
Réparation et installation de machines	10,3	11,3	9,4
Travail du bois	8,6	8,9	7,8
Total	12,1	12,4	11,9

Source : Secrétariat CCE sur base des enquêtes de structure (Statistics Belgium – SPF Économie)

3 Organisation du travail dans l'industrie chimique

Chaque secteur se caractérise par une organisation différente du travail qui est inhérente à la nature des productions du secteur. Nous nous intéresserons dans ce qui suit à la mesure dans laquelle l'organisation du travail dans la chimie fait appel au travail à temps partiel, aux emplois temporaires, au travail posté en équipes, de nuit, le week-end et à domicile, à la prépension, au chômage temporaire et au crédit-temps.

3.1 Travail à temps partiel

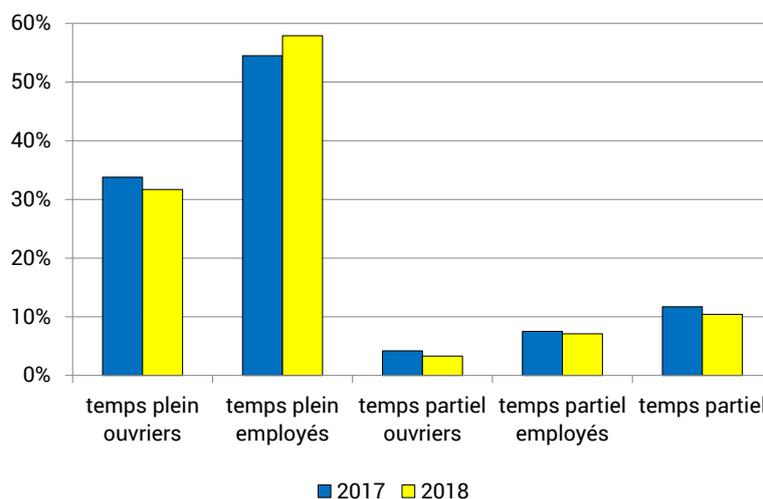
Pour évaluer l'importance du travail à temps partiel, nous nous baserons sur les résultats des enquêtes sur les forces de travail. Ces enquêtes reposent sur un échantillon représentatif au cours d'une période de référence donnée.

Les enquêtes sont menées dans les différents pays de l'Union européenne à l'aide d'un questionnaire commun et suivant une méthodologie harmonisée. Elles présentent donc l'avantage de permettre une comparaison entre les différents pays de l'Union, ce qui ne peut être assuré à partir de fichiers administratifs nationaux par le simple fait qu'ils résultent de législations, dispositions administratives

ou réglementaires nationales particulières. Plusieurs statistiques n'ont pas été mises à disposition cette année par Eurostat⁸.

Le travail à temps partiel était limité à 10,4% de l'emploi total du secteur en 2018. En comparaison avec 2017 (11,7%), la part du travail à temps partiel a légèrement baissé.

Graphique 3-1 : Évolution de la part du travail à temps partiel (NACE 20-21-22)



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 21,1% des femmes travaillent à temps partiel. En 2018, 20,7% des employées et 23,0% des ouvrières étaient occupées à temps partiel, alors que pour les hommes, la proportion se limitait à 5,1% pour les employés et à 7,0% pour les ouvriers. La part du travail à temps partiel baisse pour les deux catégories par rapport à 2017.

⁸ Dans le mail du 01/03/2019 adressé au CCE, Eurostat explique que ces données « cannot be extracted for confidentiality reliability reasons ».

Tableau 3-1 : Part des travailleurs occupés à temps plein et à temps partiel dans l'emploi salarié total du secteur de la chimie (NACE 20-21-22)

		Temps plein		Temps partiel			
		2017	2018			2017	2018
Ouvriers	Hommes	91,7%	93,0%	Ouvriers	Hommes	8,3%	7,0%
	Femmes	68,9%	77,0%		Femmes	31,1%	23,0%
	Total	89,0%	90,6%		Total	11,0%	9,4%
Employés	Hommes	93,7%	94,9%	Employés	Hommes	6,3%	5,1%
	Femmes	78,9%	79,3%		Femmes	21,1%	20,7%
	Total	87,9%	89,1%		Total	12,1%	10,9%
Total	Hommes	92,8%	94,1%	Total	Hommes	7,2%	5,9%
	Femmes	77,3%	78,9%		Femmes	22,7%	21,1%
	Total	88,3%	89,6%		Total	11,7%	10,4%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

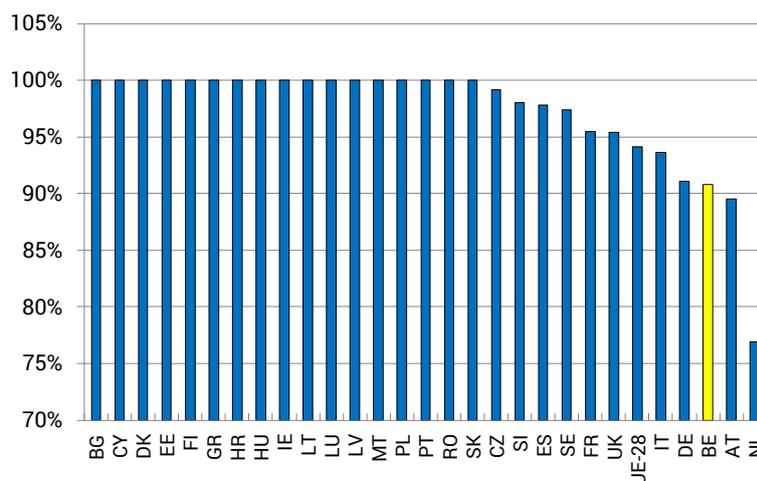
La part du travail à temps partiel dans les divers secteurs de la chimie (NACE 20-21-22) en 2018 est inférieure à ce qu'elle est dans l'industrie manufacturière dans son ensemble (12,3). Elle est de 9,1% pour le sous-secteur des produits chimiques, 11,7% pour la pharmacie et 11,0% pour les plastiques-caoutchouc.

Tableau 3-2 : Part du travail à temps partiel dans l'industrie manufacturière en 2018

Secteur	Temps partiel	% secteur
Habillement	941	23,4%
Industrie alimentaire	19.005	21,2%
Tabac	436	20,1%
Textile	2.657	19,6%
Imprimerie et reproduction d'enregistrements	2.544	19,2%
Papier et Carton	2.283	16,3%
Informat, électroniques et optiques	3.524	16,2%
Meubles	2.523	16,2%
Autres industries manufacturières	2.288	14,8%
Cokéfaction et raffinage	981	13,7%
Equipements électriques	2.418	12,9%
Industrie pharmaceutique	4.482	11,7%
Caoutchouc et plastique	2.699	11,0%
Automobiles	4.351	10,8%
Cuir	312	9,5%
Industrie chimique	4.784	9,1%
Fabrication de produits métalliques (except machines)	4.449	8,4%
Boissons	1.033	8,2%
Produits minéraux non métalliques	2.378	8,2%
Travail du bois	942	7,1%
Machines	2.872	6,9%
Réparation et installation de machines	774	6,7%
Fabrication de produits métalliques	1.735	6,0%
Autres matériels de transport	298	3,3%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

À 9,2% de travailleurs à temps partiel dans la chimie (NACE 20-21-22), la Belgique est dans le groupe de tête en matière de travail à temps partiel dans le secteur, avec l'Autriche et l'Allemagne. L'industrie chimique néerlandaise détient le record avec 23,1% des salariés occupés à temps partiel. Selon les données de 2018, le travail à temps partiel n'existe pas dans le secteur de la chimie de nombreux pays.

Graphique 3-2 : Part du travail à temps plein dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)⁹

3.2 Nombre d'heures prestées par semaine

Les données reprises ci-après concernent le nombre d'heures habituellement prestées par semaine par un travailleur occupé à temps plein et par un travailleur occupé à temps partiel. Le nombre d'heures visé ici correspond au nombre moyen d'heures normalement ouvrées par une personne au cours d'une semaine complète (c'est-à-dire sans jour férié). Il faut y inclure toutes les heures, y compris les heures supplémentaires, payées ou non, normalement prestées par une personne, mais en exclure le temps de déplacement entre le domicile et le lieu de travail, de même que les pauses pour le repas principal (normalement prises le midi).

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 36,7 heures par semaine en 2018 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40,3 et pour les travailleurs à temps partiel 31,4 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a pas fortement évolué en 2018 par rapport à 2017. Le temps de travail hebdomadaire a très légèrement baissé pour les travailleurs à temps plein. Les travailleurs à temps partiel, quant à eux, travaillent en moyenne un peu plus d'une heure en plus par semaine.

⁹ Les chiffres d'Eurostat et de l'ONSS ne coïncident pas totalement. Eurostat ne reprend pas certains chiffres pour des petits groupes, notamment les travailleurs à temps partiel qui présentent un petit nombre d'heures.

Tableau 3-3 : Durée hebdomadaire moyenne du travail selon le sexe, le statut et le régime de travail dans le secteur de la chimie (NACE 20-21-22)

		temps plein	
		2017	2018
Ouvriers	Hommes	38,7	38,7
	Femmes	38,2	37,5
	Total	38,7	38,5
Employés	Hommes	40,9	41,5
	Femmes	42,3	40,6
	Total	41,4	41,2
Total	Hommes	39,9	40,3
	Femmes	41,7	40,1
	Total	40,4	40,3
		temps partiel	
		2017	2018
Ouvriers	Hommes	28,8	30,9
	Femmes	27,8	28,3
	Total	28,4	29,9
Employés	Hommes	31,2	32,1
	Femmes	31	32,0
	Total	31,1	32,0
Total	Hommes	29,9	31,5
	Femmes	30,3	31,3
	Total	30,1	31,4
		total	
		2017	2018
Ouvriers	Hommes	37,9	38,1
	Femmes	34,9	35,2
	Total	37,5	37,7
Employés	Hommes	40,3	41,1
	Femmes	39,9	38,8
	Total	40,1	40,2
Total	Hommes	39,2	39,8
	Femmes	39,1	38,2
	Total	39,2	39,4

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La comparaison de la durée du travail des salariés de l'industrie chimique européenne (pays voisins et UE) n'est pas possible car les données ad hoc pour 2017 n'ont pas été publiées par Eurostat ¹⁰.

¹⁰ Dans le mail du 01/03/2019 adressé au CCE, Eurostat explique que ces données « cannot be extracted for confidentiality reliability reasons ».

3.3 Emplois permanents et temporaires

Les données reprises ci-après établissent une distinction entre emplois permanents et emplois temporaires. Un emploi peut être considéré comme temporaire s'il est entendu entre l'employeur et le salarié que la fin du contrat de travail est déterminée par des conditions objectives telle qu'une date précise, l'achèvement d'une tâche ou le retour d'un autre salarié qui a été remplacé temporairement.

La part des emplois fixes chez les hommes et les femmes a légèrement augmenté en 2018 (à 94,1% et 78,9% respectivement). En 2018, 90,6% des ouvriers ont un emploi permanent contre 89,1% des employés. Les emplois temporaires concernent davantage des postes féminins.

En 2017, la part des emplois à durée indéterminée (postes fixes) s'élevait à 88,3% par rapport à 11,7% pour les emplois à durée déterminée (postes temporaires).

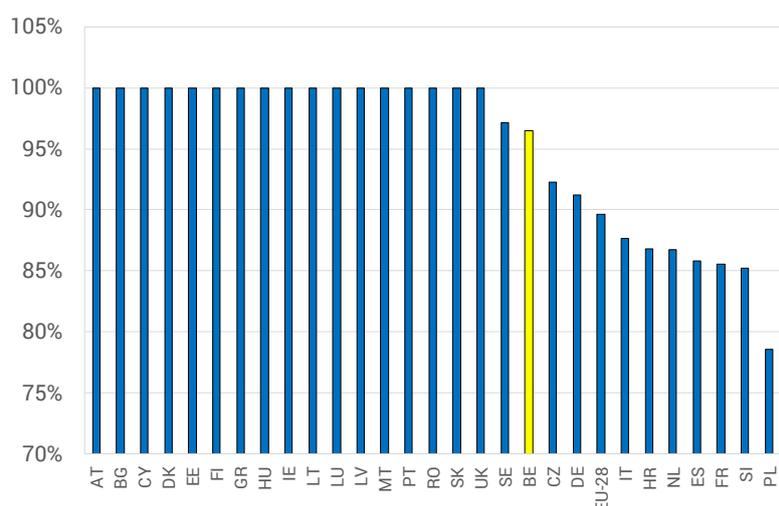
Tableau 3-4 : Emplois permanents et temporaires dans l'industrie chimique

	Emplois permanents			Emplois temporaires		
	hommes	femmes	total	hommes	femmes	total
2017	92,8%	77,3%	88,3%	7,2%	22,7%	11,7%
2018	94,1%	78,9%	89,6%	5,9%	21,1%	10,4%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Au sein de l'Union européenne, le secteur de la chimie belge occupe une position assez forte, si l'on fait abstraction des pays d'Europe de l'Est, en ce qui concerne le nombre de travailleurs sous contrat à durée indéterminée (94,4%) ; c'est plus élevé qu'en Allemagne, en France et aux Pays-Bas. La part des emplois fixes dans les industries chimiques française et néerlandaise reste parmi les plus basses d'Europe (seule la Pologne fait moins).

Graphique 3-3 : Part des salariés qui bénéficient d'un contrat à durée indéterminée dans les industries chimiques européennes en 2018 (NACE 20-21-22)



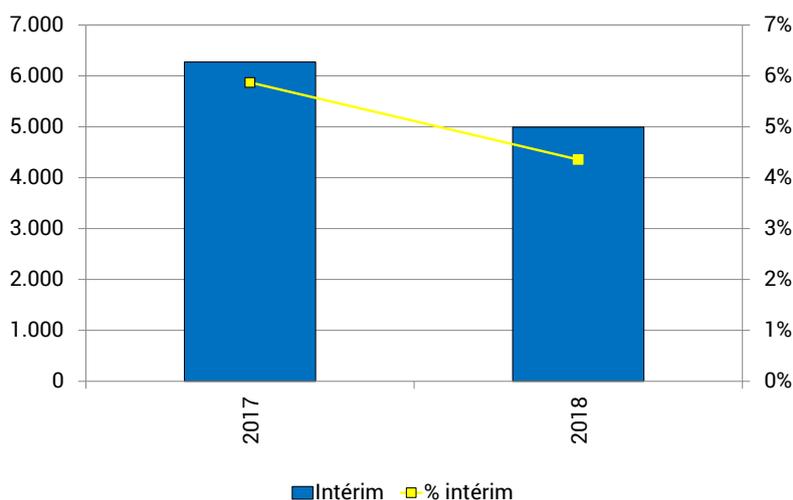
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

3.3.1 Travail intérimaire

Le travail intérimaire a baissé en 2018, en chiffres tant absolus que relatifs, à 4.993 intérimaires (soit 4,4% de l'emploi total dans le secteur).

En 2017, 6.272 intérimaires travaillaient dans le secteur de la chimie, ce qui représente 5,9% de l'emploi total dans ce secteur.

Graphique 3-4 : Nombre d'intérimaires dans la chimie en 2017 et 2018 (NACE 20-21-22)¹¹



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

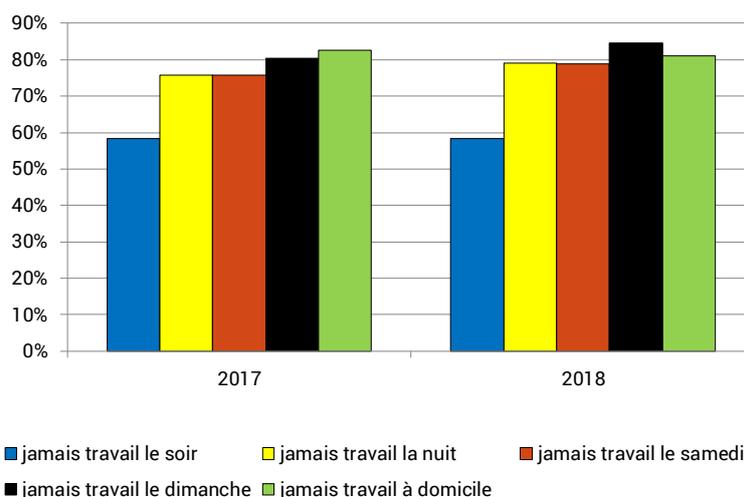
3.4 Travail atypique

L'enquête sur les forces de travail fournit des précisions intéressantes sur l'importance des différentes facettes du travail atypique, à savoir le travail le soir, de nuit, le samedi, le dimanche et le travail à domicile.

Les réponses des personnes ayant participé à l'enquête ont, comme pour les enquêtes précédentes, été réparties pour chacune des catégories en trois groupes : celles qui travaillent habituellement, parfois ou jamais dans ce régime de travail. Pour des raisons de lisibilité, nous nous limiterons à comparer pour chacun des types de travail atypique la situation dans l'industrie chimique belge à celle qui prévaut dans les industries chimiques des trois pays limitrophes (Allemagne, France, Pays-Bas) et en moyenne en Europe.

On peut constater que le pourcentage de salariés (hommes et femmes) qui déclarent ne jamais travailler dans des conditions atypiques (soir, nuit, samedi, dimanche et à domicile) reste assez stable dans la période 2017-2018. Le nombre de répondants disant parfois travailler dans des conditions atypiques augmente légèrement.

¹¹ Il y a une rupture de série en 2008 mais celle-ci n'a eu que très peu d'impact sur le calcul du nombre d'intérimaires dans l'industrie chimique.

Graphique 3-5: Le travail atypique dans la chimie (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Tableau 3-5 : Le travail le soir dans la chimie (NACE 20-21-22)¹²

	2017	2018
Hommes		
habituellement	19,8%	13,6%
parfois	26,1%	33,8%
jamais	54,2%	52,6%
Total	100,0%	100,0%
Femmes		
habituellement	9,7%	7,7%
parfois	18,3%	18,3%
jamais	72,0%	74,1%
Total	100,0%	100,0%
Total		
habituellement	17,4%	12,0%
parfois	24,2%	29,6%
jamais	58,4%	58,4%
Total	100,0%	100,0%

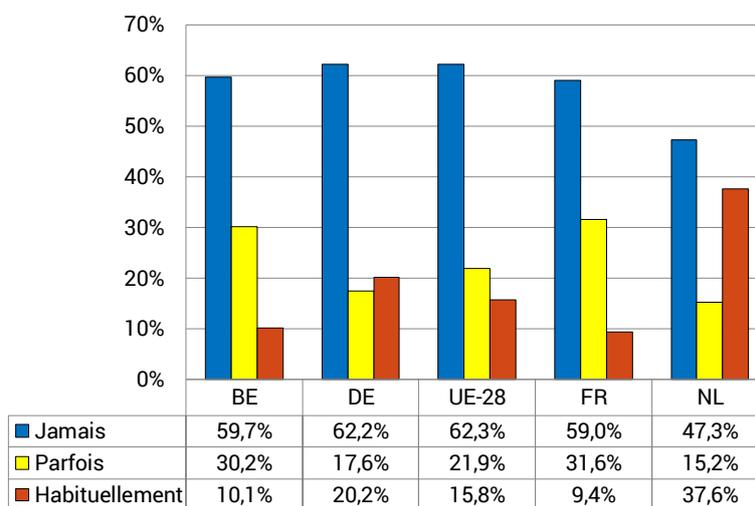
Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Une comparaison par rapport à la situation constatée dans les pays voisins montre qu'en 2018, la part du personnel qui ne travaille jamais le soir est à peu près similaire en Belgique, en France et en Allemagne. Les Pays-Bas ont la plus grande proportion de salariés travaillant le soir.

¹² Les différences plus fortes observées entre 2013 et 2014 s'expliquent par un changement méthodologique. À partir de 2014, les données sont séparées en quatre classes : jamais, moins de 50% du temps (= parfois), plus de 50% du temps et toujours. Nous avons associé les deux dernières classes à « habituellement ».

Nous observons aussi que les industries chimiques néerlandaise et (dans une moindre mesure) allemande se distinguent par un très grand nombre de travailleurs qui déclarent travailler le soir habituellement (respectivement 37,6% et 20,2%) et que ce chiffre est le plus bas dans le secteur de la chimie en France et en Belgique (respectivement 9,4% et 10,1%). Ce chiffre est toutefois partiellement compensé par une proportion supérieure de travailleurs qui déclarent travailler parfois le soir dans ces derniers pays (respectivement 31,6% et 30,2%) par rapport à environ 17,6% en Allemagne et 15,2% aux Pays-Bas.

Graphique 3-6 : Part du travail le soir dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22)



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

En 2018, la part de ceux qui travaillent habituellement de nuit dans le secteur de la chimie est fortement retombée, à 3,6% (9,7% en 2017). Plus des trois quarts des salariés ne travaillent jamais le week-end.

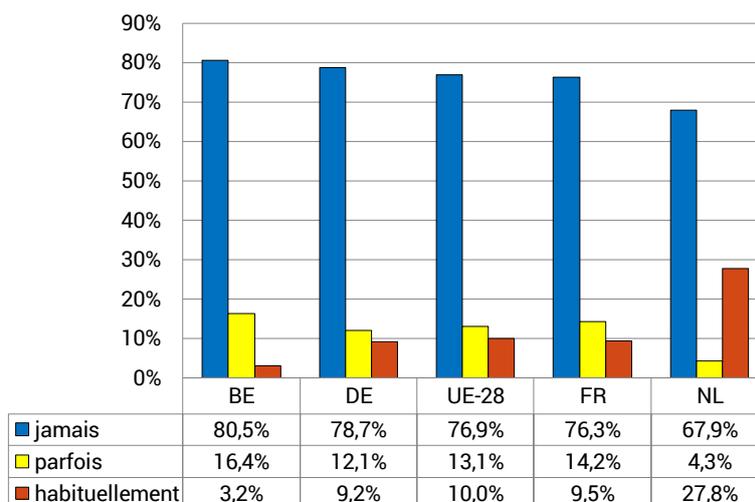
Tableau 3-6 : Le travail de nuit dans la chimie (NACE 20-21-22)¹³

	2017	2018
Hommes		
habituellement	10,7%	4,3%
parfois	18,8%	22,1%
jamais	70,6%	73,7%
Total	100,0%	100,0%
Femmes		
habituellement	6,5%	1,9%
parfois	1,0%	4,7%
jamais	92,5%	93,5%
Total	100,0%	100,0%
Total		
habituellement	9,7%	3,6%
parfois	14,6%	17,4%
jamais	75,7%	79,0%
Total	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Il ressort du graphique ci-dessous que l'importance du travail de nuit dans l'industrie chimique belge demeure limitée comparativement à ce que l'on observe dans les pays voisins. La part des travailleurs qui travaillent habituellement la nuit y est en effet de 3,2%, pour 27,8% dans le secteur aux Pays-Bas, 9,2% en Allemagne et 10% en moyenne dans l'Union européenne.

¹³ Les différences plus fortes observées entre 2013 et 2014 s'expliquent par un changement méthodologique. À partir de 2014, les données sont séparées en quatre classes : jamais, moins de 50% du temps (= parfois), plus de 50% du temps et toujours. Nous avons associé les deux dernières classes à « habituellement ».

Graphique 3-7 : Part du travail de nuit dans la chimie européenne en 2018 (NACE 20-21-22)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

L'évolution du travail le week-end est orientée vers le bas en 2018 (10,1% pour le travail le samedi et 8,1% pour le travail le dimanche). Sur l'ensemble des salariés, 78,8% disent ne jamais travailler le samedi, et davantage encore le dimanche (84,6%).

Tableau 3-7 : Le travail le samedi dans la chimie (NACE 20-21-22)¹⁴

	2017	2018
habituellement	13,2%	10,1%
parfois	10,9%	11,1%
jamais	75,9%	78,8%
Total	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Tableau 3-8 : Le travail le dimanche dans la chimie (NACE 20-21-22)¹⁵

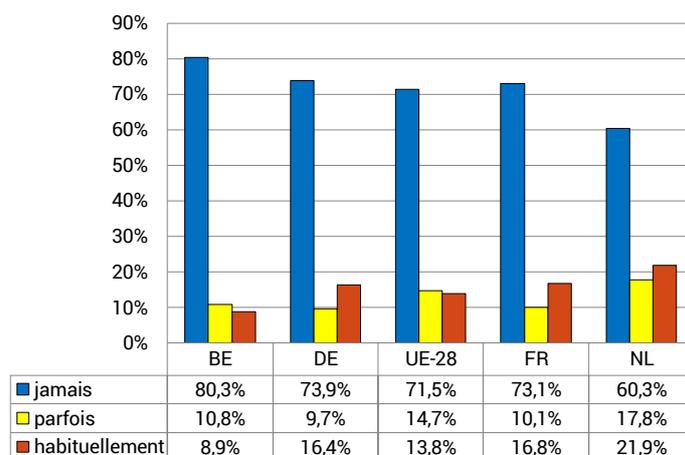
	2017	2018
habituellement	11,9%	8,1%
parfois	7,7%	7,3%
jamais	80,5%	84,6%
Total	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

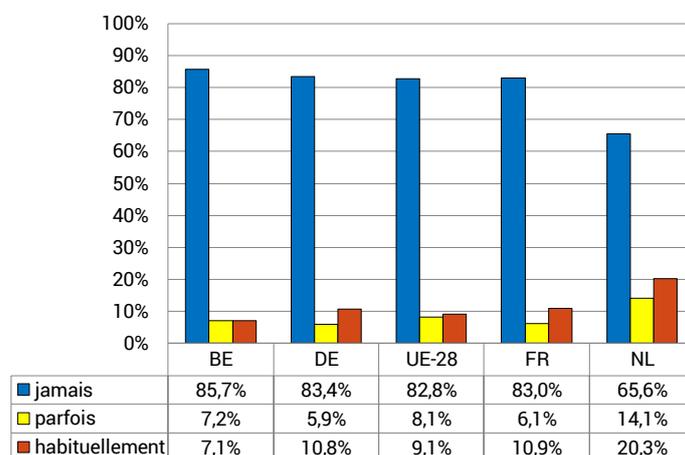
Il ressort des graphiques ci-dessous que le travail le week-end – et surtout le travail le samedi - est moins répandu dans l'industrie chimique belge que dans ses homologues allemande, française ou néerlandaise.

¹⁴ Les différences plus fortes observées entre 2013 et 2014 s'expliquent par un changement méthodologique. À partir de 2014, les données sont séparées en quatre classes : jamais, moins de 50% du temps (= parfois), plus de 50% du temps et toujours. Nous avons associé les deux dernières classes à « habituellement ».

¹⁵ Voir note de bas de page 9.

Graphique 3-8 : Part du travail le samedi dans les industries chimiques européennes en 2018

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

Graphique 3-9 : Part du travail le dimanche dans les industries chimiques européennes en 2018

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

On ne rencontre pratiquement aucun salarié travaillant habituellement à domicile. Le travail à domicile occasionnel (« parfois ») a augmenté. Plus de 80% des salariés disent ne jamais travailler à domicile.

Tableau 3-9 : Le travail à domicile dans la chimie (NACE 20-21-22)

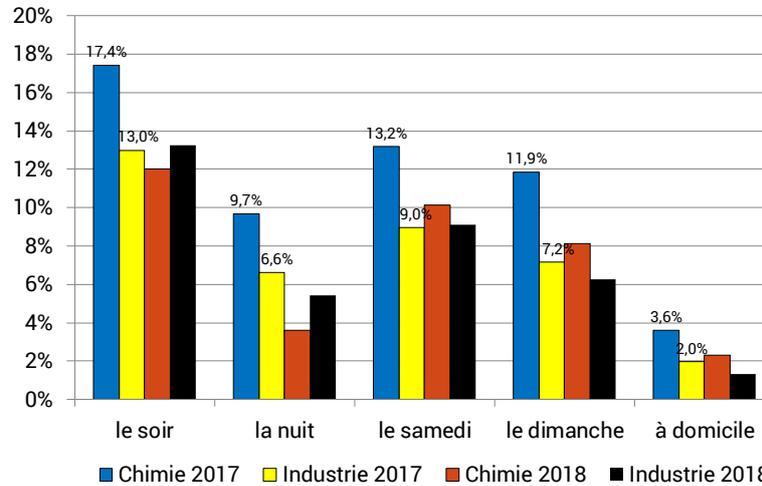
	2017	2018
habituellement	3,6%	2,3%
parfois	13,8%	16,6%
jamais	82,6%	81,1%
Total	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

Pour conclure ce chapitre, nous avons comparé la situation dans l'industrie chimique à celle qui prévaut en moyenne dans l'ensemble des industries manufacturières belges. Certaines formes de travail atypique (surtout le samedi et le dimanche) sont nettement plus répandues dans le secteur de

la chimie que dans l'industrie dans son ensemble. Les différences sont les plus petites pour le travail à domicile et le travail le soir.

Graphique 3-10 : Part des travailleurs qui travaillent habituellement le soir, la nuit, le week-end ou à domicile dans le secteur de la chimie et dans les industries manufacturières en 2017 et 2018 (NACE 2018)



Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

3.5 Horaire de travail

Les enquêtes sur les forces de travail donnent également plus de précisions sur les types d'horaire de travail. On peut ainsi opérer une distinction entre les travailleurs ayant des temps de travail « identiques », c.-à-d. « normaux », et ceux ayant un horaire de travail spécial (travail en deux, trois ou quatre équipes, horaire variable volontaire ou imposé, horaire décalé ou coupé e.a.).

3.5.1 Horaire identique

La part des salariés qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 64,9% dans le secteur de la chimie (2018). La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers, 44,6% travaillent dans un régime à horaire identique en 2018, pour 76,7% parmi les employés.

3.5.2 Travail posté en équipes

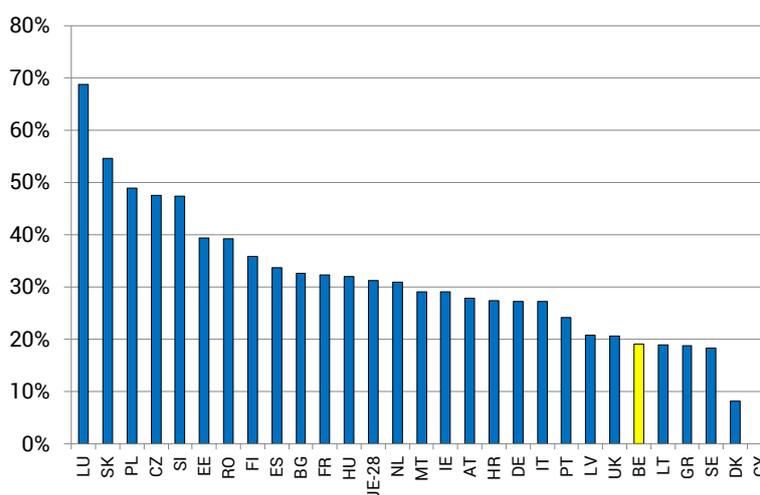
Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus répandue est le travail posté en équipes : en 2018, celui-ci représentait 21,6% de l'emploi total dans la chimie, en léger retrait par rapport à 2017 (22,8%). Une répartition par statut professionnel montre toutefois que ce sont les ouvriers (masculins) qui sont concernés au premier chef par ce type de régime de travail. En 2018, 48,8% des ouvriers travaillaient en équipes, pour 5,8% des employés.

Tableau 3-10 : Évolution du travail posté en équipes dans la chimie (NACE 20-21-22)

		2017	2018
Ouvriers	Hommes	44,7%	51,8%
	Femmes	38,6%	27,2%
	Total	43,9%	48,8%
Employés	Hommes	13,2%	8,8%
	Femmes	-	0,4%
	Total	9,1%	5,8%
Total	Hommes	27,4%	27,8%
	Femmes	7,8%	4,9%
	Total	22,8%	21,6%

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Statistics Belgium)

La part des travailleurs en équipes dans le secteur de la chimie belge est l'une des plus basses d'Europe (19,1%). Elle est de 30,9% aux Pays-Bas, de 27,2% en Allemagne et de 32,3% en France. La moyenne européenne est de 31,2%.

Graphique 3-11 : Part du travail posté en équipes dans les industries chimiques européennes en 2018 (NACE 20 en 21)

Source : Secrétariat CCE sur la base des enquêtes sur les forces de travail (Eurostat)

3.5.3 Horaire variable et horaire décalé ou coupé

Les données plus détaillées concernant l'organisation du travail démontrent que les horaires variables (choisis) n'existent pratiquement pas dans le secteur pour ce qui est des ouvriers (0,9%), à comparer à 11,0% parmi les employés. En revanche, 2,0% des ouvriers et 3,7% des employés travaillent dans un régime d'heures de travail flexibles imposé. Par ailleurs, 2,4% des ouvriers dans le secteur de la chimie sont soumis à un horaire décalé ou coupé.

Tableau 3-11 : Horaire de travail en 2018

Ouvriers	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	23,5%	24,0%	23,6%
Travail posté en 3 équipes	16,3%	3,2%	14,7%
Travail posté en 4 équipes ou +	12,0%	0,0%	10,5%
Horaire variable choisi	1,0%	0,0%	0,9%
Horaire flexible imposé	1,8%	3,2%	2,0%
Horaire décalé ou coupé	0,0%	19,4%	2,4%
Autre type d'horaire	1,6%	0,0%	1,4%
Sous-total	56,2%	49,8%	55,4%
Horaire identique	43,8%	50,2%	44,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Employés	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	3,3%	0,4%	2,3%
Travail posté en 3 équipes	1,7%	0,0%	1,1%
Travail posté en 4 équipes ou +	3,8%	0,0%	2,4%
Horaire variable choisi	12,4%	8,5%	11,0%
Horaire flexible imposé	3,5%	4,2%	3,7%
Horaire décalé ou coupé	0,0%	0,0%	0,0%
Autre type d'horaire	2,6%	3,1%	2,8%
Sous-total	27,3%	16,1%	23,3%
Horaire identique	72,7%	83,9%	76,7%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

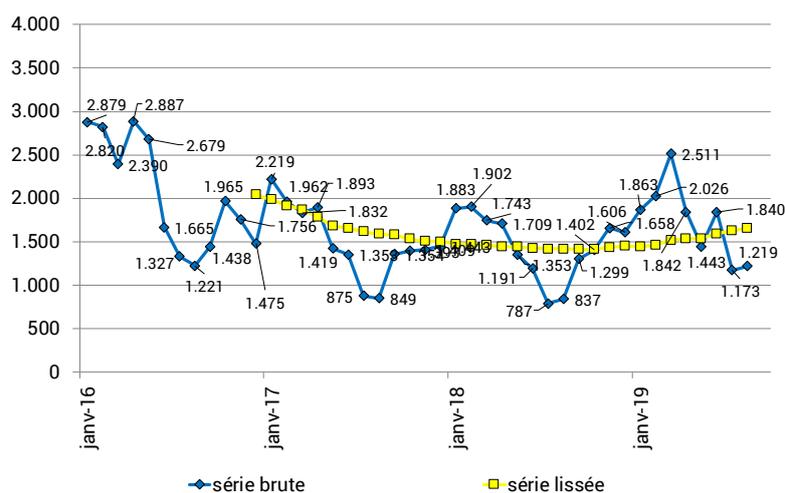
ouvriers + employés	Hommes	Femmes	Total
Travail posté en 2 équipes	12,2%	4,3%	10,1%
Travail posté en 3 équipes	8,2%	0,5%	6,1%
Travail posté en 4 équipes ou +	7,4%	0,0%	5,4%
Horaire variable choisi	7,3%	7,0%	7,3%
Horaire flexible imposé	2,8%	4,0%	3,1%
Horaire décalé ou coupé	0,0%	3,2%	0,9%
Autre type d'horaire	2,1%	2,6%	2,3%
Sous-total	40,1%	21,7%	35,1%
Horaire identique	59,9%	78,3%	64,9%
Total	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur base de l'EFT (Statistics Belgium)

3.6 Chômage temporaire

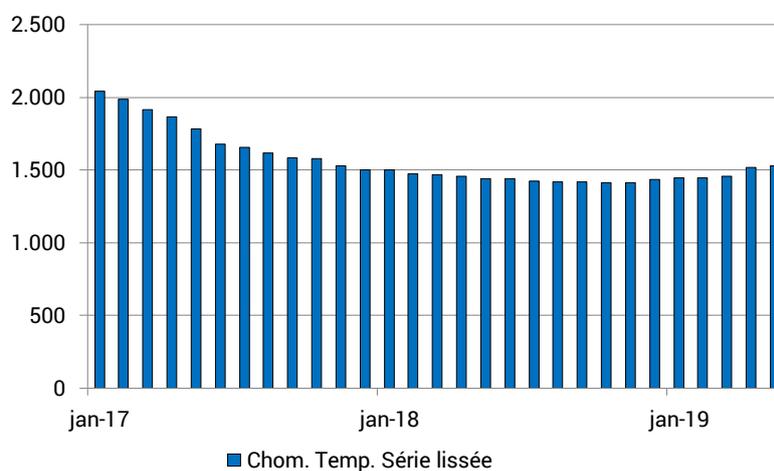
Les graphiques ci-dessous indiquent que le chômage temporaire, mesuré d'après les données lissées, tend à se stabiliser dans les derniers mois (légère hausse) ; 1.219 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire en août 2019. Un grand nombre d'entre eux est actif dans la transformation des matières plastiques (hors caoutchouc), et dans une moindre mesure dans la chimie. Les données brutes enregistrées présentent toutefois des fluctuations brusques.

Graphique 3-12 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire



Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques après vérification du chômage temporaire de l'ONEM

Graphique 3-13 : Évolution du nombre de personnes en chômage temporaire dans le secteur de la chimie



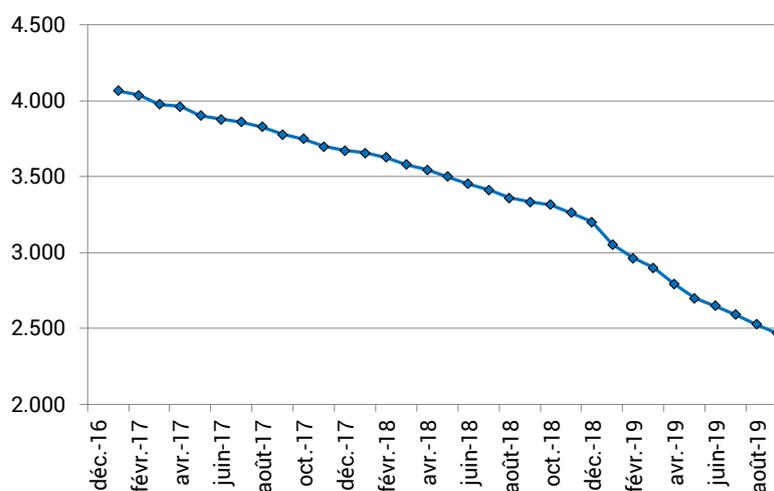
Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONEM et de l'ICN

Le chômage temporaire est pour plus de 90% de nature économique.

Les autres facteurs sont la force majeure, les fermetures collectives et la « suspension de crise pour employés ».

3.7 Régime de chômage avec complément d'entreprise¹⁶

Graphique 3-14 : Les chômeurs en RCC dans le secteur de la chimie



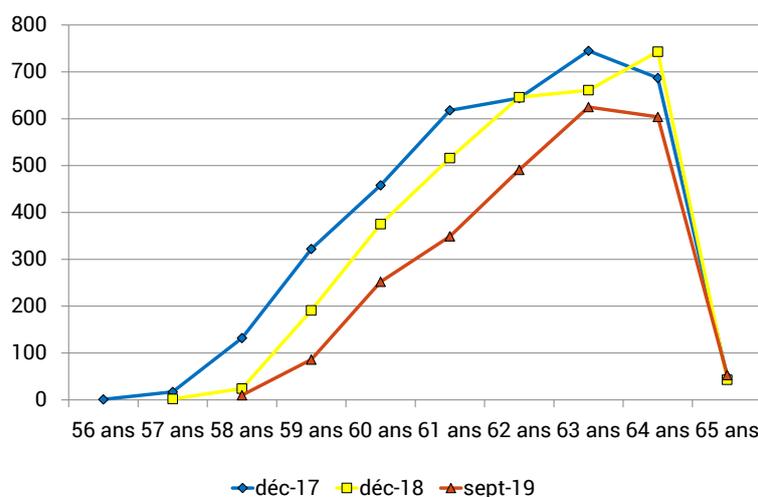
Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

Le graphique ci-dessus montre l'évolution mensuelle du nombre de chômeurs en RCC (les anciens prépensionnés) dans l'industrie chimique de 2016 à septembre 2019. Le nombre de chômeurs en RCC a connu une baisse continue durant cette période, qui s'accélère début 2019.

Dans les graphiques ci-dessous, nous avons comparé la répartition des chômeurs en RCC selon l'âge en 2017, 2018 et 2019 (jusqu'au mois de septembre). L'allure de la courbe, qui glisse vers la droite, illustre la baisse du nombre de chômeurs en RCC.

¹⁶ Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) est le nouveau nom du régime de « prépension » depuis le 1^{er} janvier 2012. Il s'agit d'un système dans le cadre duquel les travailleurs d'un certain âge qui sont licenciés ont droit aux allocations de chômage et à une indemnité complémentaire à charge de leur ex-employeur.

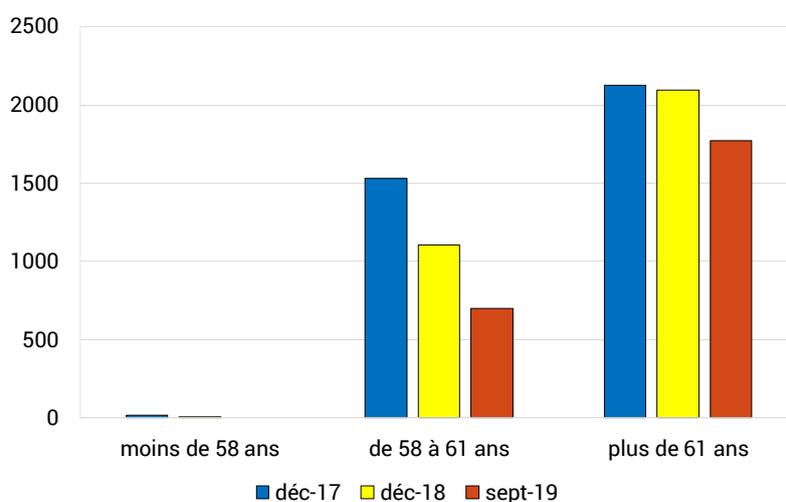
Graphique 3-15 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC en fonction de l'âge



Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

Le graphique ci-dessous indique également que le nombre de chômeurs en RCC âgés de moins de 58 ans retombe à zéro, conformément aux objectifs du Pacte de solidarité entre les générations. De même, la part du groupe des 59 à 61 ans et celle des chômeurs en RCC âgés de plus de 61 ans continuent de reculer.

Graphique 3-16 : Répartition du nombre de chômeurs en RCC selon la catégorie d'âge



Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

3.8 Interruptions de carrière et crédit-temps

L'interruption de carrière et le crédit-temps sont des « systèmes » qui offrent aux travailleurs la possibilité de réduire ou de suspendre entièrement ou partiellement leur carrière professionnelle. Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'interruption de carrière a été remplacée par le « crédit-temps » dans le secteur privé.

Pendant la période de suspension du contrat de travail ou de réduction des prestations, les travailleurs ne reçoivent pas de salaire, mais ils bénéficient à titre de compensation d'une allocation mensuelle de l'ONEM. L'allocation octroyée varie en fonction de la nature de l'interruption de carrière (complète, à mi-temps, ...) et du régime de travail (à temps plein ou à mi-temps)¹⁷.

Le Rapport annuel 2018 de l'Office national de l'emploi (comme les rapports annuels 2016 et 2017) n'indiquent aucune modification fondamentale dans cette matière^{18 19}.

L'ONEM note qu'en 2018 8.936 personnes en moyenne dans le secteur de la chimie optent pour l'une ou l'autre formule d'aménagement du temps de travail, quasiment au même niveau qu'en 2017. On observe en septembre 2019 une légère augmentation, à 9.308 personnes. Cette augmentation est entièrement due aux congés thématiques (congé parental, congé palliatif et congé pour assistance médicale), ceux-ci représentant un petit tiers de l'ensemble des régimes. Le crédit-temps (réduction des prestations), en léger retrait en septembre 2019 par rapport à fin 2018 (-372), permet d'expliquer le solde²⁰.

Tableau 3-12 : Aménagement du temps de travail dans le secteur de la chimie (avec allocation)

	interruption de carrière*		congé parental, soins palliatifs, assistance médicale	crédit-temps		total
	interruption complète	interruption partielle		interruption complète	interruption partielle	
2017	0	3	2.189	124	6.677	8.993
2018	0	3	2.104	95	6.734	8.936
2019(09)	0	2	2.724	84	6.498	9.308

* Depuis le 1^{er} janvier 2002, l'interruption de carrière dans le secteur privé a été remplacée par le « crédit-temps ».

Source : Secrétariat CCE sur base de données de l'ONEM

¹⁷ Il y a plusieurs régimes et exceptions. Voici les deux formules principales :

- Crédit-temps en régime général sans motif : jusque fin 2014, les travailleurs qui comptaient au moins 5 ans de carrière comme salariés et au moins 2 ans d'ancienneté chez l'employeur pouvaient prétendre à une allocation pendant une durée d'un an :
 - soit pendant maximum 12 mois de suspension complète ;
 - soit pendant maximum 24 mois de suspension à mi-temps ;
 - soit pendant maximum 60 mois de réduction d'1/5^e temps ;
 - ou une combinaison de ces systèmes jusqu'à concurrence d'un équivalent temps plein de 12 mois.

Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2015, les travailleurs qui prennent un crédit-temps sans motif n'ont plus droit à une allocation. Le droit au congé continue néanmoins à exister pour l'instant (pour autant que la CCT 103¹⁷ n'est pas appliquée).

- Crédit-temps spécifique pour travailleurs âgés = emplois de fin de carrière : en exécution de l'accord de gouvernement du 1^{er} septembre 2012, les conditions d'accès aux emplois de fin de carrière (réduire les prestations de travail d'1/5^e ou de moitié et bénéficier d'une allocation) ont été durcies. L'âge d'accès aux emplois de fin de carrière a été relevé de 50 à 55 ans et la condition de carrière de 20 à 25 ans. Depuis le 1^{er} janvier 2015, l'âge auquel un travailleur a droit à une allocation a de nouveau été relevé. Le travailleur doit avoir 60 ans et au moins 25 ans de carrière et 2 ans d'ancienneté chez l'employeur. Un travailleur a encore le droit à un emploi de fin de carrière à partir de 55 ans, mais sans allocation ni assimilation pour le calcul des droits à la pension. Il existe toutefois une exception pour les travailleurs pratiquant un métier lourd. Jusqu'en 2014, ceux-ci avaient droit à une allocation dans le cadre d'un emploi de fin de carrière à partir de 50 ans ; depuis le 1^{er} janvier 2015, ce critère d'âge a été relevé à 55 ans.

À ces formules s'ajoutent le crédit-temps avec motif, comme le congé parental, le congé pour soins palliatifs et le congé pour assistance médicale. Pour ces formes de crédit-temps, l'ONEM verse encore des allocations d'interruption à partir du 1^{er} janvier 2015.

En raison de la modification introduite en 2002, le nombre de crédits-temps ne cesse d'augmenter et le nombre d'interruptions de carrière de diminuer depuis 2003. En 2012, la plupart des formes d'interruption de carrière ont quasiment disparu.

¹⁸ <https://www.onem.be/fr/documentation/publications/rapports-annuels/rapport-annuel-2018>

¹⁹ Toutefois, depuis le 1^{er} janvier 2016 ce sont le VDAB (pour la Région flamande), le FOREM (pour la Région wallonne) et l'ADG (pour la Communauté germanophone), et non plus l'ONEM, qui contrôlent la disponibilité des chômeurs dans leur ressort. Ce contrôle est réalisé dans le respect des dispositions du cadre normatif fédéral.

²⁰ Depuis 2015, les travailleurs qui prennent un crédit-temps non motivés ne reçoivent plus d'allocation ; il est possible que cela ait fait diminuer le nombre de travailleurs optant pour le crédit-temps.

4 Mobilité des travailleurs dans l'industrie chimique

4.1 Travailleurs frontaliers

Le nombre de travailleurs frontaliers dans l'industrie chimique est resté stable ces dernières années. Une majorité des travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier.

Tableau 4-1 : Évolution du nombre de travailleurs frontaliers au cours de ces dernières années dans l'industrie chimique

	Ouvriers		Total			Employés		Nombre frontaliers
	Ouvriers	Ouvrières	ouvriers	Employés	Employées	employés		
2.017	1.555	106	1.661	980	300	1.280	2.941	
2.018	1.537	115	1.652	964	307	1.271	2.923	

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

Les données indiquent que 70,3% des travailleurs frontaliers proviennent de France, 24,1% des Pays-Bas, les autres pays comptant pour 5,6%.

Tableau 4-2 : Pays d'origine des travailleurs frontaliers en 2018-4

Pays	Ouvriers			Employés			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
France	543	177	720	1.239	96	1.335	2.055
Pays-Bas	330	84	414	274	16	290	704
Autres pays	91	47	137	24	3	27	164
Total	964	308	1.272	1.537	115	1.652	2.923

Pays	Ouvriers			Employés			Total
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total	
France	56,3%	57,5%	56,6%	80,6%	83,5%	80,8%	70,3%
Pays-Bas	34,2%	27,3%	32,5%	17,8%	13,9%	17,6%	24,1%
Autres pays	9,4%	15,3%	10,8%	1,6%	2,6%	1,6%	5,6%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Source : Secrétariat CCE sur base des statistiques de l'ONSS

5 Fonctions critiques

Les fonctions critiques sont des fonctions qui sont relativement plus difficiles à pourvoir que d'autres.

Pour le VDAB (Service flamand pour l'emploi), trois causes possibles existent :

- Pénurie quantitative : l'enseignement produit trop peu de nouveaux diplômés, par exemple parce que trop peu d'étudiants choisissent l'orientation requise ou parce qu'aucune formation scolaire n'existe.
- Pénurie qualitative : les candidats ne disposent pas des capacités demandées.
- Circonstances de travail précises : travail le week-end, bas salaire, travail pénible, stress...

Le VDAB a publié son rapport « Knelpuntberoepen in Vlaanderen 2019²¹ » décrivant les fonctions critiques. Il indique aussi si le problème est d'ordre quantitatif ou qualitatif, et si des conditions de travail spécifiques contribuent aux déficits.

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève quatre fonctions critiques :

- L'opérateur d'installations énergétiques et pétrochimiques
- L'opérateur d'installations dans l'industrie chimique
- Le régleur de machines de traitement de matières plastiques
- Le collaborateur de production de matières plastiques

Tous ces métiers de la chimie et des plastiques connaissent des déficits tant quantitatifs que qualitatifs. On pointe aussi dans tous ces cas l'impact des conditions de travail spécifiques (c.-à-d. qu'il y a suffisamment de demandeurs d'emploi mais qu'en raison des conditions de travail spécifiques, ils ne se mettent pas à disposition pour les postes vacants, peut-être en raison du travail posté en équipe, du salaire, du travail malsain ou physiquement lourd, du stress, d'un statut atypique, ...).

Le VDAB cite également un nombre de métiers dont on peut admettre qu'ils existent aussi dans les secteurs de la chimie et des plastiques (e.a. métiers techniques et informatiques).

Pour la Wallonie, le Forem a également publié sa liste des « Fonctions critiques et métiers en pénurie 2019 ». Les secteurs de la chimie, des sciences de la vie et des plastiques-caoutchouc n'y sont pas évoqués explicitement, mais plusieurs métiers correspondent à l'inventaire du VDAB (opérateur sur appareils de transformation physique ou chimique, technicien de laboratoire de contrôle des industries de process, chef d'équipe des industries de process). Le Forem détecte ces tensions via des statistiques complétées par l'avis d'experts²².

Pour la Région de Bruxelles-capitale, Actiris n'établit aucune liste des profils professionnels en pénurie, mais indique en revanche que le secteur rencontre des difficultés à attirer des collaborateurs disposant d'une formation de bachelier ou de master²³.

²¹ https://www.vdab.be/sites/web/files/doc/trends/studie_knelpuntberoepen2019.pdf

²² <https://www.leforem.be/former/horizonemploi/metier/index-demande.html>

²³ <http://blog.siep.be/wp-content/uploads/2015/09/Métiers-et-pénurie-2019-2020.pdf>

6 Conclusion

L'emploi dans le secteur de la chimie belge

En 2018, le secteur de la chimie belge emploie 94 800 salariés. Si l'on ajoute les indépendants, 95.100 personnes étaient occupées dans le secteur en 2018. Avec 18,4% de l'emploi, l'industrie chimique dans son ensemble est le deuxième secteur industriel en termes d'emploi dans le pays, derrière l'alimentation. Durant la période 1997-2018, le volume de l'emploi dans le secteur augmente de 1,2% (1.100 emplois), tandis que l'industrie perdait 22,4% (150 500 emplois). La croissance de l'emploi concerne les salariés ; les indépendants sont en léger recul, mais leur part dans l'emploi total est très réduite.

67,3% de l'emploi dans le secteur de la chimie se situe en Flandre, 30,1% en Wallonie et 2,6% à Bruxelles.

Nous distinguons trois grands secteurs : la chimie, la pharmacie (sciences de la vie) et les plastiques-caoutchouc. Le secteur de la chimie est le plus important en termes d'emploi, suivi par la pharmacie et les plastiques-caoutchouc. Au sein de chacun de ces secteurs, la « chimie organique de base » est le principal secteur de la chimie, la « production de médicaments » le principal de la pharmacie et la « production d'articles en plastique » le principal dans les plastiques-caoutchouc

Le secteur se composait de 1 229 entreprises fin 2017 : 36,5% étaient des petites entreprises employant moins de 10 travailleurs, 44,9% de 10 à 99 travailleurs et 18,6% de 100 travailleurs et plus. L'emploi est concentré dans une grande mesure (environ 4/5^e) dans ce dernier groupe.

Typologie du travailleur dans le secteur de la chimie belge

Avec une part de 41,8% de l'emploi en 2018, les ouvriers sont proportionnellement moins nombreux dans le secteur de la chimie que dans l'ensemble de l'industrie (60,2%). Les femmes occupent 28,3% des emplois, un chiffre qui est supérieur à celui de l'ensemble de l'industrie (23,6%). Elles représentent 36,1% des postes d'employé et 17,5% des postes d'ouvrier, contre respectivement 36% et 15,4% dans l'industrie.

En 2018, 11,3% des salariés sont peu qualifiés, 38,9% moyennement qualifiés et 49,8% très qualifiés. Par rapport à 2017, la part des peu qualifiés a augmenté aux dépens des moyennement qualifiés. Le secteur présente un niveau de qualification supérieur à celui de l'industrie et du reste de l'économie. En comparaison avec les pays voisins, la Belgique emploie une grande proportion de travailleurs très qualifiés. En Allemagne, c'est le groupe des moyennement qualifiés qui pèse le plus lourd.

La courbe de la structure d'âge en 2018 s'écarte légèrement de celle de l'économie dans son ensemble pour la catégorie des 35 à 55 ans, plus fortement représentée. L'ancienneté moyenne dans le secteur de la chimie connaît un léger recul, de 12,5 ans en 2017 à 12,2 ans en 2018. L'ancienneté est environ aussi élevée dans l'industrie prise dans son ensemble et légèrement inférieure dans l'économie entière (< de 10 ans).

Organisation du travail dans l'industrie chimique

Le travail à temps partiel était limité à 10,4% de l'emploi total du secteur en 2018. En comparaison avec 2017 (11,7%), la part du travail à temps partiel a légèrement baissé.

La répartition par sexe et statut professionnel montre que 21,1% des femmes travaille à temps partiel. En 2018, 20,7% des employées et 23,0% des ouvrières étaient occupées à temps partiel, alors que pour les hommes, la proportion se limitait à 5,1% pour les employés et à 7,0% pour les ouvriers. La part du travail à temps partiel baisse pour les deux catégories par rapport à 2017.

Le travail à temps partiel n'existe pas dans l'industrie chimique de nombreux pays d'Europe. Il se rencontre le plus dans certains pays d'Europe de l'Ouest, les Pays-Bas en tête.

Selon l'enquête sur les forces de travail, un salarié du secteur en Belgique travaillait en moyenne 36,7 heures par semaine en 2017 ; pour les travailleurs à temps plein, cette durée était de 40,4 et pour les travailleurs à temps partiel 30,1 heures par semaine. Les employés à temps plein et à temps partiel travaillent plus longtemps que les ouvriers.

La situation n'a guère changé en 2018. Le temps de travail hebdomadaire a très légèrement diminué. Les travailleurs à temps partiel, quant à eux, travaillent en moyenne un peu plus d'une heure en plus par semaine.

Certaines données précédemment publiées par Eurostat ne sont plus disponibles²⁴. C'est notamment le cas du nombre d'heures de travail des salariés de l'industrie chimique européenne.

En 2018, la part des emplois à durée indéterminée (postes fixes) s'élevait à 89,6% par rapport à 10,4% pour les emplois à durée déterminée (postes temporaires). Les emplois temporaires concernent davantage des postes féminins. Les contrats à durée indéterminée sont la règle en Belgique, davantage qu'en Allemagne, en France et aux Pays-Bas.

Le travail intérimaire a baissé en 2018, en chiffres tant absolus que relatifs, à 4.993 intérimaires (soit 4,4% de l'emploi total dans le secteur).

Le pourcentage de travailleurs exécutant un travail atypique (le soir, de nuit, le samedi et le dimanche) a plutôt diminué en 2018 par rapport à 2017. Cette évolution n'est toutefois pas la même selon le type de travail atypique. Les formes de travail atypique sont plus répandues chez les homologues sectoriels allemands et surtout néerlandais. La comparaison avec l'industrie manufacturière donne un tableau contrasté.

La part des salariés qui sont soumis à un « horaire identique » - c'est-à-dire ceux qui ont l'obligation d'arriver à leur travail à une heure précise et qui quittent le travail à une heure précise - est de 64,9% dans le secteur de la chimie (2018). La différence entre ouvriers et employés est grande. Chez les ouvriers, 44,6% travaillent dans un régime à horaire identique en 2018, pour 76,9% parmi les employés. Les horaires de travail particuliers sont donc monnaie courante chez les ouvriers.

Les horaires de travail particuliers sont courants et leur forme la plus importante est le travail posté en équipes : en 2018, celui-ci représentait 21,6% de l'emploi total dans la chimie, en léger retrait par rapport à 2017 (22,8%).

La part des travailleurs travaillant en équipes dans le secteur de la chimie belge est une des plus basses d'Europe (13%). Elle est de 31,6% aux Pays-Bas, de 28,6% en Allemagne et de 26,6% en France. La moyenne européenne est de 31,6%.

²⁴ Dans le mail du 01/03/2019 adressé au CCE, Eurostat explique que ces données « cannot be extracted for confidentiality reliability reasons ».

Le chômage temporaire se stabilise dans les derniers mois (mai 2019) ; 1 443 salariés ont été enregistrés en chômage temporaire. Un grand nombre d'entre eux est actif dans la transformation des matières plastiques (hors caoutchouc), et dans une moindre mesure dans la chimie.

Le nombre de chômeurs en RCC (anciennement prépensionnés) dans le secteur de la chimie a connu une baisse continue durant la période 2016-mai 2019, avec même une accélération début 2019.

En 2018, on a enregistré en moyenne 8 933 personnes choisissant l'une ou l'autre formule d'aménagement des temps de travail, soit quasiment au même niveau qu'en 2017. En mai 2019, on retombe à 6.381 personnes.

Mobilité des travailleurs dans l'industrie chimique

Le nombre de travailleurs frontaliers dans l'industrie chimique est resté stable ces dernières années. Une majorité des travailleurs frontaliers est de sexe masculin et a le statut d'ouvrier. Les données indiquent que 70,3% des travailleurs frontaliers proviennent de France, 24,1% des Pays-Bas, les autres pays comptant pour 5,6%.

Fonctions critiques

Pour les secteurs de la chimie et des plastiques, le VDAB relève quatre fonctions critiques : opérateur d'installations énergétiques et pétrochimiques, opérateurs d'installations dans l'industrie chimique, régulateurs de machines de traitement de matières plastiques, collaborateurs de production de matières plastiques.